

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SCHOLA GENEVENSIS MDLIX



PROGRAMME DES COURS

DU

SEMESTRE D'ÉTÉ 1907

(Ouverture : 8 Avril ; Clôture : 15 Juillet)



GENÈVE

IMPRIMERIE J. STÜDER, ROND-POINT DE PLAINPALAIS, 3

1907

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SCHOLA GENEVENSIS MDLIX



PROGRAMME DES COURS

DU

SEMESTRE D'ÉTÉ 1907

(Ouverture : 8 Avril ; Clôture : 15 Juillet)



GENÈVE

IMPRIMERIE J. STUDER, ROND-POINT DE PLAINPALAIS, 3

1907

# UNIVERSITÉ DE GENÈVE.

SEMESTRE D'ÉTÉ 1907

Le semestre d'été commencera le 8 avril 1907 et finira le 15 juillet.

La dernière semaine de ce semestre sera consacrée aux examens de fin d'année et aux examens de grades.

*Le Bureau pour l'année 1906-1907 est composé de :*

MM. Bernard BOUVIER, *Recteur* ;  
Robert CHODAT, *Vice-Recteur* ;  
Hector CRISTIANI, *Secrétaire* ;

ET DE

MM. Raoul GAUTIER, Doyen de la Faculté des Sciences ;  
Paul DUPROIX, Doyen de la Faculté des Lettres et des  
Sciences sociales ;  
Louis REHFOUS, Doyen de la Faculté de Droit ;  
Edouard MONTET, Doyen de la Faculté de Théologie ;  
Albert MAYOR, Doyen de la Faculté de Médecine.

## FACULTÉ DES SCIENCES

M. le professeur R. GAUTIER, doyen.

### SEMESTRE D'ÉTÉ

M. C. CAILLER, prof. ord.	Salle
<i>Calcul différentiel et intégral.</i>	3 h.
Lundi, mercredi et vendredi, à 7 heures.	33.
<i>Mécanique rationnelle.</i>	3 h.
Mardi, jeudi et samedi, à 7 heures.	33.
<i>Conférences d'analyse supérieure.</i> Sujets et heures à fixer avec le professeur.	2 h. 44.
M. H. FEHR, prof. ord.	
<i>Algèbre supérieure.</i> — Théorie générale des équations.	2 h.
Mardi et mercredi, à 9 heures.	33.
<i>Géométrie descriptive et projective.</i>	2 h.
Lundi, de 9 à 11 heures.	33.
<i>Séminaire de Géométrie supérieure.</i>	2 h.
Mardi, de 4 à 6 heures.	33.
<i>Géométrie vectorielle.</i>	4 h.
Lundi, à 4 heures.	44.
MM. CAILLER et FEHR.	
<i>Exercices pratiques de Calcul différentiel et intégral.</i>	2 h.
Lundi, de 2 à 4 heures (M. C. Cailler.).	33

<i>Exercices de Mécanique rationnelle.</i>	2 h.	Salle
Mardi, de 2 à 4 heures (M. C. Cailler).	33.	
<i>Exercices d'Algèbre et de Géométrie.</i>	2 h.	
Mercredi, de 4 à 6 heures (M. Fehr).	33.	
M. R. GAUTIER, prof. ord.		
<i>Astronomie théorique.</i>	2 h.	
Mardi et mercredi, de 10 à 11 heures.	33.	
<i>Océanographie.</i>	2 h.	
Vendredi et samedi, de 10 à 11 heures.	33.	
M. C.-E. GUYE, prof. ord.		
<i>Physique expérimentale.</i>	4 h.	
Mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 8 heures.	Aula.	
<i>Exercices pratiques de physique (complément du cours).</i>		
Mardi ou vendredi, de 2 à 5 heures.	3 h.	
<i>Laboratoire intermédiaire.</i> — Cinq demi-journées.		
<i>Laboratoire de recherches.</i> — Tous les jours.		
M. Amé PICTET, prof. ord.		
<i>Chimie organique.</i>		
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 11 h.	5 h.	
Grand Amphithéâtre Ecole de Chimie.		
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de chimie organique et inorganique.</i>		
Tous les jours. S'adresser au professeur.		
M. Ph.-A. GUYE, prof. ord.		
<i>Chimie technique.</i>	3 h.	
Lundi, mardi et mercredi, à 9 heures.	Ecole de Chimie.	
<i>Travaux pratiques dans les laboratoires de Chimie technique et de Chimie théorique.</i> Visite d'usines.		
M. L. CHAVANNE, prof. ord.		
<i>Chimie pharmaceutique.</i>	3 h.	
Lundi, mardi et vendredi, à 8 heures.	Ecole de Chimie.	
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de Chimie pharmaceutique.</i> — Tous les jours, s'adresser au professeur.		

<i>Analyse des substances alimentaires.</i>	2 h.	Salle
Mercredi et samedi, à 8 heures.		Ecole de Chimie.
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de pharmacie et d'analyse des substances alimentaires.</i>		
Tous les jours.		
M. A. LENDNER, prof. extr.		
<i>Pharmacognosie.</i>	2 h.	
Lundi et vendredi, à 7 heures.		Institut de Botanique.
M. L. DUPARC, prof. ord.		
<i>Minéralogie.</i>	3 h.	
Lundi, mardi et vendredi, à 5 heures.		Ecole de Chimie.
<i>Répertoire pratique de Minéralogie.</i>		
Jeudi ou samedi.		
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de Minéralogie.</i>		
Tous les jours. S'adresser au professeur.		
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de chimie analytique.</i> — Tous les jours.		
<i>Chimie analytique (analyse technique, suite).</i>	1 h.	
Lundi, à 6 heures.		Ecole de Chimie.
<i>Pétrographie.</i>	2 h.	
Mardi et vendredi, à 6 heures.		Ecole de Chimie.
<i>Toxicologie.</i>	1 h.	
Mardi, à 11 heures.		Ecole de Chimie.
M. E. YUNG, prof. ord.		
<i>Zoologie et anatomie comparée des animaux vertébrés.</i>	5 h.	
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 10 h.		Aula.
<i>Travaux pratiques dans les laboratoires de microscopie et d'anatomie comparée.</i> — Tous les jours sauf le jeudi. S'adresser au professeur.		
<i>Exercices pratiques de zoologie et d'anatomie comparée (Complément du cours).</i>		
Lundi et mardi, de 2 à 6 heures.		

	Salle	
M. M. BEDOT, prof. extr.		
Zoologie (Bionomie) [Suite du cours d'hiver].	1 h.	
Vendredi, à 2 heures.		44.
M. R. CHODAT, prof. ord.		
Botanique. — (Systématique et Biologie).	5 h.	
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 9 h.	Aula.	
Botanique pharmaceutique.	1 h.	
Mardi, à 11 heures.		Institut de Botanique.
Exercices pratiques de botanique. (Complément du cours). Samedi ou mercredi, de 2 à 6 heures.	4 h.	
Travaux pratiques dans le laboratoire de botanique.		
Tous les jours, sauf le jeudi.		
Etude pratique des ferments appliqués à l'industrie.		
Tous les jours.		
Excursions botaniques. — Tous les jeudis.		
M. Ch. SARASIN, prof. ord.		
Paléontologie des invertébrés.	4 h.	
Lundi, mardi et vendredi, à 4 h.; mercredi, à 5 h.		30.
Géologie de la Suisse.	1 h.	
Lundi, à 11 heures.		30.
Répétitoire de Paléontologie.	1 h.	
Lundi, à 8 heures.		30.
Travaux pratiques dans le laboratoire de géologie et de paléontologie. — Tous les matins.		
Excursions géologiques. — Seront annoncées ultérieurement.		
M. L. MASSOL, prof. extr.		
Bactériologie et pathologie des maladies infectieuses.	1 h.	
Jeudi, à 5 heures.		30.
M. Th. FLOURNOY, prof. extr.		
Travaux pratiques dans le laboratoire de psychologie expérimentale, et recherches spéciales.		
S'adresser au Directeur, M. le D <sup>r</sup> Ed. Claparède.		

	Salle
Cours pratique (M. le D <sup>r</sup> Ed. Claparède).	2 h.
Mercredi, de 4 à 6 heures.	52.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. E. ANDRÉ, D <sup>r</sup> ès sc.		
Zoologie médicale : Arthropodes.	1 h.	
Lundi, à 8 heures du matin.		44.
M. A. BABEL, D <sup>r</sup> ès sc.		
Relations entre la structure moléculaire et l'action physiologique du corps.	1 h.	
Mercredi, à 7 heures.		Ecole de Chimie.
M. A. BERNOUD, D <sup>r</sup> ès sc.		
Histoire de l'Electricité.	1 h.	
Mercredi, à 3 heures.		44.
Mathématiques appliquées aux sciences naturelles.	1 h.	
Mercredi, à 5 heures.		44.
M. A.-M. BOUBIER, D <sup>r</sup> ès sc.		
Introduction à la Biologie générale. La forme des êtres vivants.	1 h.	
Mercredi, à 6 heures.		30.
M. E. BRINER, D <sup>r</sup> ès sc.		
Application des Mathématiques à la Chimie.	2 h.	
Mercredi et samedi, à 5 heures.		Ecole de Chimie.
M. H. CANTONI, D <sup>r</sup> ès sc.		
Analyse chimique par les méthodes gravimétriques.	1 h.	
Mercredi, à 6 heures.		Ecole de Chimie.
M. J. CARL, D <sup>r</sup> phil.		
Les insectes ; biologie, morphologie et classification.	1 h.	
Samedi, à 6 heures.		30.
M. L. COLLET, D <sup>r</sup> ès sc.		
La sédimentation actuelle.	1 h.	
Jeudi, à 2 heures.		Laboratoire de Géologie.

M. G. DARIER, D <sup>r</sup> ès sc.		
<i>Matières premières pour la fabrication des colorants, produits pharmaceutiques et parfums artificiels.</i>	2 h.	
Mercredi et vendredi, à 4 heures.		Ecole de Chimie.
M. L. DEMOLIS, D <sup>r</sup> ès sc.		
<i>Répertoire de Chimie physique.</i>	1 h.	
Samedi, à 4 heures.		Ecole de Chimie.
M. L. DENSO, D <sup>r</sup> en philos.		
<i>Construction des appareils électriques employés dans la médecine.</i>	1 h.	
Lundi, à 5 heures.		44.
M. G. GAZARIAN, D <sup>r</sup> ès sc.		
<i>Répertoire de Chimie minérale.</i>	1 h.	
Samedi, à 6 heures.		Ecole de Chimie.
M. J. GRINZESCO, D <sup>r</sup> ès sc.		
<i>Le parasitisme chez les végétaux.</i>	1 h.	
Mardi, à 6 heures.		33.
M. F. KEHRMANN, D <sup>r</sup> en philos.		
<i>Composés aromatiques (noyaux accolés) [Suite du cours d'hiver].</i>	2 h.	
Mercredi, à 5 heures, et jeudi, à 11 heures.		Ec. de Chimie.
M. Alf. MONNIER, D <sup>r</sup> ès sc.		
<i>Les engrais chimiques.</i>	1 h.	
Jeudi, à 5 heures.		Ecole de Chimie.
M. RENÉ DE SAUSSURE, D <sup>r</sup> en philos.		
<i>Géométrie du mouvement.</i>	2 h.	
Mercredi et samedi, à 3 heures.		33.
<i>Mécanique des fluides.</i>	1 h.	
Vendredi, à 3 heures.		33.
M. O. SCHEUER, D <sup>r</sup> ès sc.		
<i>Plans et dessins d'appareils chimiques.</i>	2 h.	
Lundi, de 5 à 7 heures.		Ecole de Chimie.

M. A. SCHIDLOFF, D <sup>r</sup> ès sc.		
<i>Chapitres choisis de l'optique [Suite].</i>	2 h.	
Lundi et vendredi, à 6 heures.		44.
M. L. VIRET, D <sup>r</sup> ès sc.		
<i>Biologie lacustre : Le plankton végétal et la flore lacustre littorale du lac de Genève.</i>	1 h.	
Lundi, à 6 heures.		30.

### Etablissements publics.

accessibles à MM. les étudiants et auditeurs de la Faculté des Sciences :

*L'Observatoire astronomique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. R. Gautier.

*Le Musée d'Histoire naturelle*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. M. Bedot, ou du directeur de l'Institut de Zoologie, M. le prof. Em. Yung.

*Les Serres du Jardin botanique* et *le Conservatoire municipal de botanique*, moyennant l'autorisation du directeur, M. John Briquet, D<sup>r</sup> ès sciences.

*Le Laboratoire municipal de Bactériologie et de Sérothérapie*, moyennant l'autorisation du directeur, M. le prof. L. Massol.

### Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Sciences :

1<sup>o</sup> Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2<sup>o</sup> Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes<sup>1</sup>. Le Bureau du Sénat, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

<sup>1</sup> Pour les cinq Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

Les élèves qui travaillent dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des bibliothèques spéciales de ces laboratoires.

---

### Plan d'Études.

Les étudiants de la Faculté des Sciences se proposent dans leurs études des buts trop divers pour qu'il soit possible de leur donner des indications générales sur le choix et la répartition des cours qui leur seraient profitables. — Le Doyen et les professeurs de la Faculté sont d'ailleurs en tout temps à la disposition des étudiants qui ont besoin de leurs conseils.

Pour les cours de la Faculté des Sciences qui rentrent dans le champ des études médicales, voyez les plans d'études de la Faculté de Médecine.

---

### Plan des Études Pharmaceutiques.

Le règlement de l'Université pour obtenir le Diplôme de Pharmacien et le règlement fédéral pour l'examen professionnel exigeant tous deux quatre semestres d'études universitaires, les cours ci-dessous doivent être répartis sur deux années. — La Faculté des Sciences recommande aux étudiants qui veulent postuler le diplôme universitaire d'employer un cinquième semestre à se perfectionner dans l'une ou l'autre des disciplines de leur programme.

**1<sup>er</sup> Semestre (hiver) :** Chimie générale. Botanique. — *Laboratoires :* Chimie analytique. Exercices pratiques de botanique.

**2<sup>me</sup> Semestre (été) :** Chimie générale. Botanique. — *Laboratoires :* Chimie analytique et toxicologie. Exercices pratiques de botanique. Excursions botaniques.

**3<sup>me</sup> Semestre (hiver) :** Chimie pharmaceutique et pharmacie. Pharmacognosie. Denrées alimentaires. Physique. Hygiène. — *Laboratoires :* Chimie pharmaceutique. Botanique.

**4<sup>me</sup> Semestre (été) :** Pharmacognosie et chimie pharmaceutique. Pharmacie. Botanique pharmaceutique. Physique. — *Laboratoires :* Microscopie pharmaceutique. Pharmacie. Chimie. Exercices de Physique. Excursions botaniques.

N.-B. — Les candidats peuvent subir l'examen professionnel fédéral à Genève, conformément au dernier Règlement du 19 mars 1888, que l'on se procure auprès du Secrétaire-Caissier de l'Université.

---

---

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
7 à 8	C. Cailler A. Lendner	33 L.B.	C. Cailler A. Babel	33 E.C.P.A.	C. Cailler	33	C. Cailler	33	C. Cailler A. Lendner	33 L.B.	C. Cailler	33
8 à 9	C. Sarasin L. Chavanne E. André	30 E.C.P.A. 44	C.-E. Guye L. Chavanne	Aula E.C.P.A.	C.-E. Guye L. Chavanne	Aula E.C.P.A.			C.-E. Guye L. Chavanne	Aula E.C.P.A.	C.-E. Guye L. Chavanne	Aula E.C.P.A.
9 à 10	R. Chodat H. Fehr Ph. Guye	Aula 33 E.C.P.A.	R. Chodat H. Fehr Ph. Guye	Aula 33 E.C.P.A.	R. Chodat H. Fehr Ph. Guye	Aula 33 E.C.P.A.			R. Chodat	Aula	R. Chodat	Aula
10 à 11	E. Yung H. Fehr	Aula 33	E. Yung R. Gautier	Aula 33	E. Yung R. Gautier	Aula 33			E. Yung R. Gautier	Aula 33	E. Yung R. Gautier	Aula 33
11 à 12	A. Pictet C. Sarasin	E.C.G.A. 30	A. Pictet L. Duparc	E.C.G.A. E.C.P.A.	A. Pictet R. Chodat	E.C.G.A. L.B.	F. Kehrman	E.C.G.A.	A. Pictet	E.C.G.A.	A. Pictet	E.C.G.A.
2 à 3	C. Cailler	33	C. Cailler	33			L. Collet	L.G.	M. Bedot	44		
3 à 4	C. Cailler	33	C. Cailler	33	R. de Saussure A. Bernoud	33 44			R. de Saussure	33	R. de Saussure	33
4 à 5	H. Fehr C. Sarasin	44 30	H. Fehr C. Sarasin	33 30	H. Fehr Ed. Claparède G. Darier	33 52 E.C.P.A.			C. Sarasin G. Darier	30 E.C.P.A.	L. Demolis	E.C.P.A.
5 à 6	L. Duparc P. Denso O. Scheuer	E.C.P.A. 44 E.C.15	H. Fehr L. Duparc	33 E.C.P.A.	H. Fehr C. Sarasin Ed. Claparède A. Bernoud F. Kehrman E. Briner	33 30 52 44 E.C.G.A. E.C.P.A.	L. Massol	30	L. Duparc	E.C.P.A.	E. Briner	E.C.P.A.
6 à 7	L. Duparc A. Schidloff L. Viret O. Scheuer	E.C.P.A. 44 30 E.C.15	L. Duparc J. Grintzesco	E.C.P.A. 33	A.-M. Boubier H. Cantoni	30 E.C.P.A.			L. Duparc A. Schidloff	E.C.P.A. 44	J. Carl G. Gazarian	30 E.C.P.A.

# FACULTÉ DES LETTRES

ET DES

## SCIENCES SOCIALES

M. le professeur Paul DUPROIX, Doyen.

M. Paul OLTRAMARE, prof. ord.	Salle
<i>Interprétation d'auteurs latins.</i> — Sénèque : <i>Lettres à Lucilius.</i> — Auteurs de la Licence [2 <sup>d</sup> examen].	4 h.
Mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 7 heures.	45.
<i>Histoire de la littérature latine.</i>	2 h.
Mardi, à 4 heures, et samedi, à 8 heures	47.
<i>Histoire des religions.</i> — Les Chinois et les Japonais.	2 h.
Mercredi, à 8 heures, et samedi, à 3 heures.	46.
M. Jules NICOLE, prof. ord.	
<i>Interprétation d'auteurs grecs.</i> — Polybe : Extraits du livre VIII des <i>Histoires.</i> — Aristophane : <i>Les Oiseaux</i> (progr. de la Licence).	4 h.
Mardi et vendredi, à 8 h., et lundi et samedi, à 9 heures.	45.
<i>Histoire de la littérature grecque.</i> — La poésie dramatique à l'époque athénienne [Suite du cours d'hiver].	2 h.
Lundi et mercredi, à 8 heures.	45.
<i>Paléographie grecque.</i> — Déchiffrement de textes. — Principes de critique verbale.	1 h.
Mardi, à 9 heures.	58.

Salle

M. Bernard BOUVIER, prof. ord.	
<i>Histoire de la littérature française.</i> — Les doctrines et l'art des écrivains moralistes, de Rabelais à Renan [Suite du cours du semestre d'hiver].	3 h.
Lundi, mercredi et vendredi, à 5 heures.	45.
<i>Exercices de composition et de style.</i>	2 h.
Mardi, de 5 à 7 heures.	47.
<i>Explication des auteurs de la Licence.</i>	1 h.
Vendredi, à 6 heures.	47.
<i>Séminaire de français moderne.</i> (Voir p. 19).	2 h.
Lundi et mercredi, à 6 heures.	57.
M. Eugène RITTER, prof. ord.	
<i>Histoire de la langue française.</i> — Les temps modernes.	2 h.
Lundi et vendredi, à 8 heures.	47.
<i>Interprétation d'anciens textes français.</i>	2 h.
Mercredi et samedi, à 10 heures.	47.
M. Ernest MURET, prof. ord.	
<i>Grammaire historique des langues romanes.</i> — Les consonnes.	3 h.
Mardi, mercredi et jeudi, à 9 heures.	47.
<i>Littérature espagnole.</i> — Cervantes, sa vie et son œuvre.	1 h.
Mercredi, à 11 heures.	46.
<i>Conférence</i> (italien). — Explication du <i>Principe de Machiavel.</i>	1 h.
Mardi, à 10 heures.	47.
<i>Conférence</i> (espagnol). — Explication du <i>Don Quixote</i> de Cervantes.	1 h.
Jeudi, à 10 heures.	47.
M. Emile REDARD, prof. ord.	
<i>Littératures anglaise et allemande.</i> — Shakespeare et Goethe. — Etude de leur personnalité, leurs œuvres et leur génie [Suite et fin du cours d'hiver].	2 h.
Lundi et mercredi, à 3 heures.	45.

	Salle
<i>Conférences</i> (anglais). — Explication du <i>Julius Cæsar</i> et de <i>Sonnets</i> de Shakespeare.	1 h.
Jeudi, à 11 heures.	45.
<i>Conférence</i> (allemand). — <i>Faust</i> (2 <sup>de</sup> partie) de Goethe.	1 h.
Jeudi, à 9 heures.	45.
M. Ferdinand DE SAUSSURE, prof. ord.	
<i>Linguistique générale</i> [Suite du cours du semestre d'hiver].	2 h.
Lundi et mardi, à 11 heures.	46.
<i>Sanscrit.</i>	
Mercredi et jeudi, à 11 heures.	47.
<i>Conférence.</i> — Grammaire historique du grec et du latin (1 <sup>re</sup> partie).	2 h.
Mardi et jeudi, à 10 heures.	45.
<i>Séminaire de français moderne</i> (voir p. 19).	1 h.
Mardi, à 8 heures.	57.
M. Edouard MONTET, prof. ord.	
<i>Langue et littérature arabes.</i> (Voyez le programme des cours de la Faculté de Théologie).	
M. Jean-Jacques GOURD, prof. ord. [Suppléant : M. X.]	
<i>Histoire de la philosophie.</i> — La philosophie grecque.	4 h.
Lundi, mercredi, vendredi et samedi, à 4 heures.	45.
<i>Exercices philosophiques.</i>	2 h.
Vendredi, à 6 heures, et samedi, à 2 heures.	45 et 47.
M. Adrien NAVILLE, prof. ord.	
<i>Théorie de la science.</i> — Classification et histoire générale des sciences.	3 h.
Lundi et mercredi, à 3 h., et vendredi, à 8 heures.	46.
M. Paul DUPROIX, prof. ord.	
<i>Science de l'éducation.</i> — Psychologie comparée de l'homme et de l'enfant.	2 h.
Lundi et mardi, à 11 heures.	45.

	Salle
La science de l'éducation au XIX <sup>me</sup> siècle.	1 h.
Mercredi, à 11 heures.	45.
<i>Méthodologie.</i>	1 h.
Lundi, à 10 heures.	45.
<i>Conférence.</i> — Questions actuelles.	1 h.
Mercredi, à 10 heures.	45.
<i>Littérature française.</i> — Le XIX <sup>e</sup> siècle. Chateaubriand, M <sup>me</sup> de Staël, Victor Hugo.	2 h.
Vendredi et samedi, à 11 heures.	45.
M. Francis DE CRUE, prof. ord.	
<i>Histoire moderne.</i> — L'Europe à l'époque de la Réforme.	2 h.
Mardi et vendredi, à 3 heures.	45.
<i>Institutions du moyen âge.</i> — Le régime féodal.	1 h.
Mercredi, à 9 heures.	57.
<i>Conférence.</i> — Mémoires d'Agrippa d'Aubigné.	1 h.
Mercredi, à 10 heures.	57.
<i>Paléographie du moyen âge.</i> — Textes originaux.	1 h.
Vendredi, à 11 heures.	58.
M. Charles SEITZ, prof. ord.	
<i>Histoire ancienne.</i> — Etablissement du régime impérial à Rome. Auguste.	2 h.
Jeudi, à 10 heures, et vendredi, à 9 heures.	46.
<i>Conférence d'histoire ancienne.</i> — Sources de l'histoire romaine. Epigraphie. Travaux de séminaire.	1 h.
Vendredi, à 10 heures.	57.
<i>Histoire contemporaine.</i> — La Révolution française de 1792 à 1795.	2 h.
Lundi et mardi, à 9 heures.	46.
<i>Conférence d'histoire contemporaine.</i> — Etude critique de documents et de mémoires relatifs à la période qui fait l'objet du cours d'histoire contemporaine.	1 h.
Lundi, à 10 heures.	47.
<i>Séminaire de français moderne.</i> — (Voir p. 19).	1 h.
Vendredi, à 4 heures.	57.

	Salle
M. Charles BORGEAUD, prof. ord.	
<i>Histoire nationale.</i> — Histoire constitutionnelle de la Suisse. Le XIX <sup>e</sup> siècle.	2 h.
Jeudi et vendredi, à 11 heures.	49.
<i>Conférence.</i> — Travaux de séminaire.	2 h.
Vendredi, à 4 et à 5 heures.	47.
M. Edouard NAVILLE, prof. extraord.	
<i>Egyptologie.</i>	2 h.
Mardi et vendredi, à 2 heures.	46.
M. William ROSIER, prof. ord. [M. Emile CHAIX, suppléant].	
<i>Géographie économique générale de l'Europe.</i> — Régions agricoles et zones de culture caractéristiques. — Foyers de concentration industrielle. — Forces productives comparées des nations d'Europe. — Comparaison avec les Etats-Unis.	2 h.
Mardi, à 4 heures, et jeudi, à 9 heures.	28.
M. Louis WUARIN, prof. ord.	
<i>Economie sociale, soit Sociologie appliquée.</i> — Luxe. Paupérisme. Notion moderne de la philanthropie. Coopération et mutualité.	3 h.
Mardi, mercredi et samedi, à 5 heures.	46.
<i>Sociologie théorique.</i> — Les théories évolutionnistes anglaises.	4 h.
Mardi, à 9 heures.	45.
<i>Systèmes politiques.</i> — Platon ; Aristote ; Epicuriens et Stoïciens.	4 h.
Lundi, à 5 heures.	46.
<i>Conférences.</i>	2 h.
Lundi et samedi, à 6 heures.	47.
M. Edgard MILHAUD, prof. ord.	
<i>Cours général d'économie politique.</i> — La répartition et la consommation.	2 h.
Vendredi et samedi, à 10 heures.	46.

	Salle
<i>Cours spécial.</i> — Les monopoles industriels. L'intérêt local.	2 h.
Vendredi et samedi, à 11 heures.	46.
<i>Conférences.</i>	2 h.
Mardi et mercredi, à 6 heures.	46.
M. Eugène DE GIRARD, prof. ord.	
<i>Histoire économique.</i> — Le XVIII <sup>e</sup> siècle.	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 11 heures.	57.
<i>Conférence d'histoire économique.</i>	4 h.
Vendredi, à 6 heures.	57.
M. Léon WINIARSKY, prof. extr.	
<i>Eléments des finances.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 9 heures.	55.
<i>Conférence de finances.</i>	4 h.
Samedi, à 9 heures.	55.

#### COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Henri COURVOISIER, lic. ès-lettres.	
<i>Interprétation d'auteurs grecs.</i> — Démosthène : <i>Philippiques.</i>	1 h.
Lundi, à 5 heures.	17.
<i>Interprétation d'auteurs latins.</i> — Horace : <i>Epîtres</i> , livre I.	4 h.
Lundi, à 6 heures.	17.
<i>Grec.</i> — Grammaire et syntaxe. Exercices.	1 h.
Mercredi, à 6 heures.	46.
M. F.-F. ROGET.	
<i>Analyse des textes anglais de la licence.</i>	2 h.
Vendredi et samedi, à 2 heures.	45 et 17.
<i>Conférence d'anglais moderne.</i> — Grammaire et style.	
Lundi et mercredi, à 2 heures.	45.

- M. A. SECHEHAYE, D<sup>r</sup> en philos.  
*La langue française au XVI<sup>e</sup> siècle.* — Lecture analytique de Montaigne : *Apologie de Raimond Sebond* ; d'Aubigné : *Les Tragiques*, livre 1<sup>er</sup>.  
 Lundi, à 10 heures, et mardi, à 11 heures. 46 et 47.
- M. Georges THUDICHUM.  
*Diction et prononciation.* — Les principales règles. Liaison, e muet ; le ton, les inflexions. — Correction des accents étrangers. — Lectures et récitations.  
 Mardi et vendredi, à 4 heures. 28.
- Séminaire de français moderne.* — [Voir p. 19].
- M. H. VULLIÉTY, lic. ès lettres.  
*Histoire de l'art.* — Histoire de l'art (peintres italiens et allemands). 2 h.  
 Mardi et vendredi, à 3 heures. 46.
- Conférence.* 1 h.  
 Lundi, à 6 heures. 47.
- M. Otto KARMIN, D<sup>r</sup> en philos.  
*Conférence préparatoire au Séminaire de sciences sociales.* — *Interprétation d'économistes allemands.* — Georg von Mayr, *Begriff und Gliederung der Staatswissenschaften* (2<sup>me</sup> édition, Tübingen, 1906). 1 h.  
 Lundi, à 5 heures. 46.
- M. Alexis FRANÇOIS, D<sup>r</sup> d'Université.  
*La langue française au XVIII<sup>e</sup> siècle.* — La crise du vocabulaire. 1 h.  
 Samedi, à 11 heures. 47.
- M. André DE MADAY, D<sup>r</sup> ès sc. polit.  
 Les facteurs de la paix, soit sociale, soit internationale. 1 h.  
 Lundi, à 6 heures. 46.

SÉMINAIRE DE FRANÇAIS MODERNE

- M. Bernard BOUVIER, prof. ord.  
*Lecture analytique d'auteurs français modernes.* 1 h.  
 Lundi, à 6 heures. 57.
- Exercices de rhétorique et de composition.* 1 h.  
 Mercredi, à 6 heures. 57.
- M. Charles SEITZ, prof. ord.  
*Les mœurs et les institutions de la France au XVII<sup>e</sup> siècle.* 1 h.  
 Vendredi, à 4 heures. 57.
- M. F. DE SAUSSURE, prof. ord.  
*Phonologie.* — La versification française ; étude de ses lois, du XVI<sup>e</sup> siècle à nos jours. 1 h.  
 Mardi, à 8 heures. 57.
- M. Louis ZBINDEN, privat-docent.  
*Méthodologie du français.* — 1<sup>o</sup> Examen des méthodes actuellement en usage pour l'enseignement du français aux étrangers. 1 h.  
 Mardi, à 4 heures. 57.
- 2<sup>o</sup> Conférence d'application. — Leçons sur des questions de vocabulaire, de grammaire, d'élocution et de composition, faites par les membres du Séminaire. 2 h.  
 Mercredi, à 3 et 4 heures. E. A<sup>1</sup>.
- M. Alfred DUFOUR, privat-docent.  
*Stylistique* (fondée sur la traduction en français d'auteurs anglais). 1 h.  
 Vendredi, à 3 heures. 57.

<sup>1</sup> E.A. Ecole suisse-allemande, rue Malatrex.

M. Henri MERCIER, lic. ès lettres.		
<i>Syntaxe du français depuis le XVI<sup>e</sup> siècle. Gallicismes.</i>	1 h.	
Samedi, à 5 heures.		57.
<i>Exercices écrits de langue et de style.</i>	1 h.	
Mardi, à 3 heures.		57.
M. Ch. BALLY, privat-docent.		
<i>Stylistique</i> (fondée sur l'explication d'auteurs français).	1 h.	
Mardi, à 9 heures.		57.
<i>Stylistique</i> (fondée sur la traduction en français d'auteurs allemands).	1 h.	
Vendredi, à 3 heures.		47.
M. Albert SECHEHAYE, privat-docent.		
<i>Eléments de la grammaire historique du français.</i>	1 h.	
Samedi, à 4 heures.		57.
M. Georges THUDICHUM, privat-docent.		
<i>Diction et prononciation françaises.</i> — Phonétique.	2 h.	
I. Etude pratique des sons du français.		
II. Interprétation de morceaux en prose et en vers.		28.
Mardi et vendredi, à 5 heures.		
M. Emile CHAIX, privat-docent.		
<i>Stylistique</i> (fondée sur la traduction en français d'auteurs russes).	1 h.	
Lundi, à 4 heures.		57.
M. Alfred JUVET, Dr en philos.		
<i>Exercices pratiques de français</i> destinés aux étudiants étrangers candidats à la licence ès sciences sociales.		
Explication d'auteurs français modernes.	1 h.	
Mercredi, à 2 heures.		46.
Ceux des membres ( <i>réguliers</i> ou <i>libres</i> ) du Séminaire qui auront pris l'inscription spéciale de 10 francs par semestre, se réuniront chaque semaine une fois, le soir, en groupe familial de conversation, sous la direction de M. Henri Mercier, privat-docent.		

### Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Lettres :

1<sup>o</sup> Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2<sup>o</sup> Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de 18 ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

Les *étudiants* ont le droit d'emprunter des livres à la bibliothèque de la Faculté.

### Plan d'Études.

La Faculté des Lettres et des Sciences sociales confère les grades de bachelier ès lettres, de licencié ès sciences sociales, de licencié ès lettres, de docteur ès lettres, en sociologie, en philosophie et un Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne. (Voir les programmes détaillés des examens de licence, l'extrait du règlement du Séminaire de français moderne et, pour le grade de docteur, les règlements de l'Université.)

### Séminaire de français moderne.

Le Séminaire de français moderne est dirigé par une Commission spéciale. Il a été institué surtout en vue des étrangers qui se destinent à l'enseignement de la langue et de la littérature françaises.

Sont admis, sur leur demande, au nombre des membres *libres* du Séminaire, les étudiants immatriculés dans l'une des Facultés de l'Université (porteurs d'un certificat de maturité, instituteurs et institutrices diplômés, etc.).

Les membres *libres* du Séminaire devront être inscrits à trois conférences au moins.

Pour devenir membre *régulier*, il faut faire la preuve de la connaissance du latin et de la grammaire historique du français, ainsi que de quelques semestres d'études universitaires ou de pratique de l'enseignement.

Les conférences commenceront le 10 avril.

L'enseignement, fondé sur la collaboration des membres avec les professeurs, comprend les matières suivantes : Littérature française moderne ; Civilisation et institutions des pays de langue française ; Stylistique ; Syntaxe du français depuis le XVI<sup>e</sup> siècle ; Phonologie du français ; Diction et prononciation ; Rhétorique et composition ; Méthodes d'enseignement du français.

Les membres *réguliers* du Séminaire qui auront suivi toutes les conférences pendant le semestre d'hiver et qui auront présenté les travaux réglementaires pourront, à la fin du semestre, subir un examen. Ceux qui l'auront réussi recevront le *Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne*.

On peut se procurer le règlement et le programme au bureau du Secrétaire-Caissier de l'Université.

### Séminaire des Sciences économiques.

Les travaux pratiques rattachés au Séminaire des Sciences économiques sont ceux qui relèvent des enseignements suivants : Économie politique, Économie sociale et sociologie, Science des finances, Statistique, Histoire économique, Géographie économique et politique.

L'activité du Séminaire embrasse :

a) des conférences consacrées à des exposés oraux, explications de textes, corrections de dissertations, lecture et étude de mémoires rédigés par les élèves et destinés à les initier aux recherches scientifiques, etc. ;

b) des visites à des institutions ou entreprises intéressantes au point de vue économique ou social ;

c) des réunions générales des membres du Séminaire dans lesquelles seront présentés des travaux relatifs aux études du Séminaire.

Pour devenir membre du Séminaire, il faut être *immatriculé* dans une des Facultés de l'Université et inscrit à deux au moins des conférences du Séminaire.

Un certificat est accordé aux licenciés ès sciences politiques, aux licenciés ès sciences sociales, aux licenciés ès sciences politiques et

aux licenciés ès lettres avec mention « histoire » qui satisfont aux conditions suivantes :

a) avoir suivi d'une manière régulière au moins deux conférences par semaine pendant quatre semestres ;

b) avoir présenté deux travaux écrits jugés satisfaisants par le professeur ;

et c) avoir présenté une dissertation et l'avoir commentée avec succès devant un jury composé des professeurs du Séminaire et présidé par le Doyen.

Les certificats sont signés par le Doyen.

### Cours de vacances.

La Faculté des Lettres et des Sciences sociales a institué des cours de langue et de littérature françaises, destinés, soit aux maîtres qui enseignent à l'étranger la langue française et qui ne peuvent faire à Genève qu'un séjour de quelques semaines pour s'exercer à la mieux parler, — soit aux étudiants qui passent leurs vacances à Genève. Ils sont faits par des professeurs de l'Université, des privat-docents et des maîtres auxiliaires, et auront lieu en 1907 du 17 juillet au 30 août. — Douze leçons par semaine pour chacune des trois sections parallèles.

En outre, conférences sur des sujets d'intérêt général, séances d'exercices dramatiques ; groupes pour la conversation et pour la correction des travaux écrits. Demander au Secrétariat le programme détaillé.

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
7 à 8			P. Oltramare	45	P. Oltramare	45			P. Oltramare	45	P. Oltramare	45
8 à 9	J. Nicole E. Ritter	45 47	J. Nicole F. de Saussure (S.F.)	45 57	P. Oltramare J. Nicole	46 45			J. Nicole E. Naville E. Ritter	45 46 47	P. Oltramare	47
9 à 10	J. Nicole Ch. Seitz	45 46	Ch. Seitz E. Muret L. Wuarin Ch. Bally S.F. J. Nicole	46 47 45 57 58	E. Muret F. De Crue L. Winiarsky	47 57 55	E. Redard Em. Chaix	45 28	Ch. Seitz	46	J. Nicole L. Winiarsky	45 55
10 à 11	P. Duproix Ch. Seitz A. Secheyaye	45 47 46	F. de Saussure E. Muret	45 47	P. Duproix F. de Saussure F. De Crue E. Ritter	45 46 57 47	E. Muret F. de Saussure Ch. Seitz	47 45 46	E. Milhaud Ch. Seitz	46 57	E. Ritter E. Milhaud	47 46
11 à 12	P. Duproix F. de Saussure E. de Girard	45 46 57	P. Duproix F. de Saussure A. Secheyaye E. de Girard	45 46 47 57	P. Duproix F. de Saussure E. de Girard E. Muret	45 47 57 46	F. de Saussure E. Redard Ch. Borgeaud E. Muret	47 45 49 47	P. Duproix E. Milhaud F. De Crue Ch. Borgeaud	45 46 58 49	P. Duproix E. Milhaud A. François	45 46 47
2 à 3	F.-F. Roget	45	E. Naville	46	F.-F. Roget	45			A. Naville F.-F. Roget E. Redard	46 45 45	J.-J. Gourd P. Oltramare F.-F. Roget	47 46 47

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
3 à 4	A. Naville E. Redard	46 45	F. De Crue H. Mercier S. F. H. Vulliétty A. Secheyaye	45 57 46 49	A. Naville L. Zbinden (S.F.) E.A. E. Redard	46 45			F. De Crue A. Dufour S.F. Ch. Bally S.F. H. Vulliétty	45 57 47 46		
4 à 5	J.-J. Gourd E. Chaix S.F.	45 57	P. Oltramare E. Chaix G. Thudichum L. Zbinden S.F.	47 28 48 57	J.-J. Gourd L. Zbinden S. F. E.A.	45			J.-J. Gourd Ch. Seitz S.F. Ch. Borgeaud G. Thudichum	45 57 47 28	J.-J. Gourd A. Secheyaye S.F.	45 57
5 à 6	Bern. Bouvier H. Courvoisier L. Winiarsky O. Karmin	45 47 57 46	Bern. Bouvier L. Wuarin G. Thudichum S. F.	47 46 28	Bern. Bouvier L. Wuarin	45 46			Bern. Bouvier L. Wuarin Ch. Borgeaud G. Thudichum S. F.	45 46 47 28	L. Wuarin H. Mercier S.F.	46 57
6 à 7	B. Bouvier S.F. H. Courvoisier A. de Maday H. Vulliétty L. Wuarin	57 47 46 45 47	Bern. Bouvier E. Milhaud	47 46	B. Bouvier S.F. E. Milhaud H. Courvoisier	57 46 47			Bern. Bouvier E. de Girard J.-J. Gourd	47 57 45	L. Wuarin	47

# FACULTÉ DE DROIT

M. le professeur LOUIS REHFOUS, Doyen.

M. Ferdinand GENTET, prof. ord.	Salle	
<i>Droit international privé.</i>	3 h.	48.
Lundi, mardi, mercredi, à 11 heures.		
M. Alfred MARTIN, prof. ord.		
<i>Droit civil.</i> — Etude du code civil français (références au projet suisse et au Code civil allemand). Des contrats (fin). Privilèges et hypothèques. Prescription.	5 h.	48.
Mardi à samedi, à 9 heures.		
<i>Droit privé fédéral.</i> — Etude du Code fédéral des obligations.	2 h.	48.
Lundi, à 9 heures ; samedi, à 8 heures.		
M. Alfred GAUTIER, prof. ord.		
<i>Procédure civile.</i>	3 h.	48.
Mercredi et jeudi, à 10 h. ; vendredi à 8 heures.		
<i>Droit pénal.</i> — Partie spéciale. Etude des infractions dans leurs éléments constitutifs. Droit genevois. Projet de Code pénal suisse. Droit comparé.	4 h.	48.
Lundi à jeudi, à 8 heures.		
M. Louis REHFOUS, prof. ord.		
<i>Droit commercial.</i> — 1° Les transports par chemins de fer ; — le service postal.	3 h.	48.
Lundi, vendredi et samedi, à 7 heures.		
2° La faillite.	2 h.	48.
Mardi et samedi, à 10 heures.		

<i>Code civil allemand.</i> — IV. Droit de famille.	2 h.	Salle
Lundi, à 9 heures et à 10 heures.		50.
M. Charles BERGEAUD, prof. ord.		
<i>Histoire nationale.</i> — Histoire constitutionnelle de la Suisse. L'Ancien régime et la révolution.	2 h.	48.
Jeudi et vendredi, à 11 heures.		
M. Paul MORIAUD, prof. ord.		
<i>Système du droit privé romain.</i>		
I. Personen und Familienrecht.	2 h.	49.
Mercredi, à 4 heures ; vendredi, à 10 heures.		
II. Droits réels.	4 h.	49.
Mardi, mercredi, jeudi et vendredi, à 8 heures.		
<i>Conférence de droit romain.</i> — Discussion de cas pratiques concernant l'ensemble du droit privé (sauf les obligations).	2 h.	48.
Mardi, de 4 <sup>1</sup> / <sub>4</sub> à 5 <sup>3</sup> / <sub>4</sub> .		
<i>Législation civile comparée.</i> — Capacité civile et mariage.	3 h.	49.
Mardi, mercredi et jeudi, à 7 heures.		
<i>Code civil allemand.</i> — V. Erbrecht.	3 h.	17.
Mercredi, jeudi et vendredi, à 9 heures.		
M. Louis MÉGEVAND, prof. ord.		
<i>Médecine légale.</i>	1 h.	Morgue judiciaire.
Lundi à 10 heures.		
M. Edgard MILHAUD, prof. ord.		
<i>Economie politique. Cours général.</i> — La répartition et la consommation.	2 h.	30.
Vendredi et samedi, à 10 heures.		
<i>Conférence.</i>	1 h.	46.
Mardi, à 5 heures.		
<i>Cours spécial.</i> — Les monopoles industriels d'intérêt local.	2 h.	46.
Vendredi et samedi, à 11 heures.		
<i>Conférence.</i>	1 h.	46.
Mercredi, à 5 heures.		

M. Gottlieb MEUMANN, prof. ord.	
<i>Système du droit privé romain.</i>	
III. Obligationenrecht [en allemand].	3 h.
Mardi, mercredi et jeudi, à 11 heures.	49.
IV. Erbrecht [en allemand].	2 h.
Mardi, à 2 et à 3 heures.	49.
<i>Code civil allemand.</i> — I. Allgemeiner Teil [en allemand].	4 h.
Mardi, à 9 h.; mercredi, à 8 et 9 h.; jeudi, à 9 h.	44.
III. Sachenrecht [en allemand].	5 h.
Mardi à vendredi, à 10 h.; vendredi, à 11 heures.	44.
<i>Uebungen im bürgerlichen Recht für Anfänger mit schriftlichen Arbeiten</i> [en allemand].	2 h.
Vendredi, de 2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> à 4 heures.	17.
M. Eugène BOREL, prof. ord.	
<i>Introduction à la science du droit.</i>	3 h.
Lundi, à 9 heures; samedi, à 8 et à 9 heures.	17.
<i>Droit public général.</i>	4 h.
Lundi, à 7 et à 8 h.; vendredi et samedi, à 7 heures.	49.
M. Hugo DE CLAPARÈDE, prof. extr.	
<i>Histoire du droit germanique et moderne.</i>	5 h.
Lundi à jeudi, à 9 h.; mardi, à 10 heures.	49.
<i>Histoire de l'empire et du droit allemands.</i> [Deutsche Reichs- und Rechtsgeschichte] [en allemand].	4 h.
Lundi, à 8 h.; mercredi, de 2 à 4 h.; vendredi, à 9 heures.	17.
<i>Code civil allemand.</i> — II. Recht der Schuldverhältnisse [en allemand].	5 h.
Lundi, à 10 et 11 heures; mardi, jeudi et vendredi, à 8 heures.	17.
M. Joseph PARTSCH, prof. extr.	
<i>Histoire du droit romain.</i>	4 h.
Lundi, mercredi et jeudi, à 10 h.; samedi, à 11 h.	49.

<i>Römischer Civilprozess</i> [en allemand].	2 h.
Mardi, à 9 et 10 heures.	17.
<i>Exégèse des Pandectes</i> , avec travaux écrits facultatifs. [Pandektenexegese, mit fakultativen schriftlichen Arbeiten] [en allemand].	2 h.
Lundi, de 3 <sup>1</sup> / <sub>4</sub> à 4 <sup>3</sup> / <sub>4</sub> heures.	50.
M. Emile SPIRA, prof. extraord.	
<i>Droit pénal allemand.</i> [Deutsches Strafrecht] [en allemand].	5 h.
Lundi, mardi et vendredi, à 5 h.; mercredi et jeudi, à 11 heures.	17.

#### COURS DE PRIVAT-DOCENT

M. F. DE RABOURS, lic. jur.	
<i>L'éloquence judiciaire</i> (de Berryer à Waldeck-Rousseau).	1 h.
Vendredi, à 4 heures.	48.

#### CONFÉRENCES

Des conférences sont organisées par les professeurs sur les matières de leur enseignement. Les étudiants peuvent être appelés à y présenter des travaux écrits.

#### CONDITIONS D'ADMISSION

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de droit :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de la Section classique ou de la Section réelle du Gymnase de Genève.

2° Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

## PLAN D'ÉTUDES

### PREMIÈRE ANNÉE<sup>1</sup>

Introduction à la science du droit. — Droit romain (histoire et système). — Législation civile comparée. — Droit constitutionnel comparé (semestre d'hiver). — Economie politique. — Histoire et principes du droit moderne (droit germanique). — Droit public (semestre d'été). — Histoire constitutionnelle de la Suisse (pour les étudiants suisses, semestre d'été).

### DEUXIÈME ANNÉE

Droit romain (système). — Droit civil français. — Droit constitutionnel comparé (semestre d'été). — Droit commercial (semestre d'été). — Droit pénal (ou procédure civile). — Médecine légale. — Droit public fédéral et droit privé fédéral (pour les étudiants suisses). — Législation civile comparée<sup>2</sup>. — Histoire constitutionnelle de la Suisse (pour les étudiants suisses, semestre d'hiver.)

### TROISIÈME ANNÉE

Droit civil français. — Droit commercial. — Procédure civile (ou droit pénal). — Droit international, public et privé. — Pandectes, partie générale (hiver). — Système du droit romain (été). — Droit privé fédéral et droit public fédéral (pour les étudiants suisses).

---

### Programme d'études pour les étudiants allemands.

*Les cours conformes aux ordonnances allemandes sont les suivants :*

Introduction à la science du droit. — Histoire du droit romain. — Système du droit privé romain (les neuf heures). — Procédure civile romaine. — Exégèse des Pandectes. — Histoire du droit allemand. — Code civil allemand (les cinq parties). — Exercices de droit civil allemand. — Droit pénal allemand.

---

<sup>1</sup> Les étudiants de première année sont invités à suivre dans la Faculté des Lettres :

1° le cours de *Logique* ;

2° les cours d'*Economie politique*, de *Sociologie*, etc., à leur choix, à raison de 2 heures au moins par semaine.

<sup>2</sup> Pour ceux qui n'ont pas suivi le cours d'été en première année.

# FACULTÉ DE DROIT

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
7	Borel Rehfous	49 48	Moriaud	49	Moriaud	49	Moriaud	49	Borel Rehfous	49 48	Borel Rehfous	49 48
8	Borel Gautier de Claparède	49 48 17	Moriaud Gautier de Claparède	49 48 17	Moriaud Gautier Meumann	49 48 44	Moriaud Gautier de Claparède	49 48 17	Moriaud Gautier de Claparède	49 48 17	Martin Borel	48 17
9	de Claparède Martin Borel Rehfous	49 48 17 50	de Claparède Martin Meumann Partsch	49 48 44 17	de Claparède Martin Meumann Moriaud	49 48 44 17	de Claparède Martin Meumann Moriaud	49 48 44 17	Martin de Claparède Moriaud	48 49 17	Martin Borel	48 17
10	Partsch Mégevand de Claparède Rehfous	49 M. J. 17 50	de Claparède Rehfous Partsch Meumann	49 48 17 44	Partsch Gautier Meumann	49 48 44	Partsch Gautier Meumann	49 48 44	Milhaud Moriaud Meumann	30 49 44	Milhaud Rehfous	30 48
11	Gentet de Claparède	48 17	Gentet Meumann	48 49	Gentet Meumann Spira	48 49 17	Borgeaud Meumann Spira	48 49 17	Milhaud Borgeaud Meumann	46 48 44	Milhaud Partsch	46 49
2			Meumann	49	de Claparède	17			2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> Meumann	49		
3	Partsch	50	Meumann	49	de Claparède	17			Meumann	49		
4	Partsch	50	Moriaud	48	Moriaud	49			de Rabours	48		
5	Spira	17	Milhaud Moriaud Spira	46 48 17	Milhaud	46			Spira	17		

# FACULTÉ DE THÉOLOGIE

M. le Professeur E. MONTET, Doyen.

Salle

M. A. CHANTRE, prof. ord.		
<i>Histoire du Christianisme et de l'Eglise</i> : de Constantin à Grégoire le Grand.	4 h.	
Lundi, mardi, mercredi et vendredi, à 10 heures.		28.
M. E. MONTET, prof. ord.		
<i>Exégèse de l'Ancien Testament.</i> — Psaumes.	2 h.	
Lundi et mercredi, à 8 heures.		28.
<i>Théologie de l'Ancien Testament.</i> — Histoire de la religion d'Israël.	2 h.	
Mardi et vendredi, à 8 heures.		28.
<i>Hébreu.</i> — Grammaire. Interprétation de la Genèse.	1 h.	
Lundi, à 9 heures.		29.
<i>Séminaire d'hébreu.</i>	2 h.	
Mardi, à 10 heures, et samedi, à 8 heures.		29.
<i>Histoire d'Israël.</i>	2 h.	
Mardi, à 11 heures, et mercredi, à 9 heures.		29.
<i>Lectures théologiques en langue allemande.</i>		
Division supérieure.	1 h.	
Lundi, à 11 heures.		28.
Division inférieure.	2 h.	
Lundi et mercredi, à 10 heures.		29.
<i>Langue arabe.</i>		
Cours inférieur.	1 h.	
Mercredi, à 4 heures.		29.
Cours supérieur. Interprétation du Coran.	1 h.	
Lundi, à 4 heures.		29.

<i>Histoire de la littérature arabe.</i>	2 h.	Salle
Lundi et mercredi, à 5 heures.		29.
M. E. MARTIN, prof. ord.		
<i>Théologie du Nouveau Testament.</i>	2 h.	
Lundi et mercredi, à 9 heures.		28.
<i>L'Evangile selon saint Jean.</i>	2 h.	
Mardi et vendredi, à 9 heures.		28.
<i>Lecture cursive du Nouveau Testament.</i> — Les Epîtres de la captivité.	1 h.	
Samedi, à 9 heures.		28.
M. H. BALAVOINE, prof. ord.		
<i>Evolution de la morale chrétienne. Les morales apostoliques.</i>	3 h.	
Mardi et mercredi, à 11 h. et samedi, à 8 heures.		28.
<i>Exercices de diction.</i>	1 h.	
Samedi, à 10 heures.		28.
M. M. DORET, prof. ord.		
<i>Homilétique.</i> Du sermon et de la catéchèse.	1 h.	
Samedi, à 11 heures.		28.
<i>Exercices homilétiques.</i>	1 h.	
Vendredi, à 11 heures.		28.
M. G. FULLIQUET, prof. ord.		
<i>Histoire des dogmes.</i>	3 h.	
Lundi, mardi et mercredi, à 7 heures.		28.
<i>Apologétique religieuse générale.</i>	1 h.	
Mardi, à 3 heures.		28.

## EXERCICES DE PRÉDICATION

Trois fois par semaine devant un jury de la Faculté.

## EXERCICES DE CATÉCHÈSE

Une fois par semaine.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

Salle

M. J. NICOLE, prof. ord.		
<i>Interprétation d'un choix de textes des Pères grecs.</i>	2 h.	29.
Mercredi et samedi, à 11 heures.		
M. P. OLTRAMARE, prof. ord.		
<i>Patristique latine. — Interprétation de textes choisis.</i>	1 h.	55.
Mardi, à 8 heures.		
M. H. ROEHRICH, pasteur.		
<i>Musique religieuse.</i>	1 h.	29.
Vendredi, à 2 heures.		
M. G. HOCHREUTNER, D <sup>r</sup> ès sc.		
<i>Les théories de l'évolution et de la biologie générale.</i>	1 h.	28.
Mercredi, à 6 heures.		

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de théologie :

- 1<sup>o</sup> Les personnes qui ont obtenu les certificats de maturité de la Section classique ou de la Section réale du Gymnase de Genève.
- 2<sup>o</sup> Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.
- 3<sup>o</sup> Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'un titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

Plan d'Etudes<sup>1</sup>.

A. DIPLOME DE BACHELIER EN THÉOLOGIE

Huit semestres d'études universitaires dont six au moins dans une Faculté de théologie.

Cinq examens, dont quatre partiels *oraux* et un général.

Exercices pratiques : six *propositions*, deux *catéchèses*, une *dissertation*.

Le premier examen porte sur la langue hébraïque, le grec, le latin, l'histoire du peuple d'Israël, l'histoire des religions, l'économie politique, la diction, la philosophie et la langue allemande.

Les II<sup>me</sup>, III<sup>me</sup> et IV<sup>me</sup> examens portent sur les matières enseignées dans la Faculté selon le programme annuel.

Le V<sup>me</sup> examen est un examen général *oral et écrit* sur les branches enseignées dans la Faculté de théologie aux termes de la loi ; il comprend aussi un sermon d'épreuve et une catéchèse, la publication et la soutenance d'une thèse.

B. DIPLOME DE LICENCIÉ

Les bacheliers en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir la *licence* moyennant un examen oral et écrit sur une branche de l'enseignement théologique (à l'exclusion de la théologie pratique), la publication et la soutenance d'une *thèse*.

C. DIPLOME DE DOCTEUR

Les licenciés en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir le grade de docteur moyennant la publication et la soutenance d'une thèse.

<sup>1</sup> Les plans d'études ne sont pas obligatoires.

## FACULTÉ DE THÉOLOGIE

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
7	G. Fulliquet	28	G. Fulliquet	28	G. Fulliquet	28					
8	E. Montet	28	E. Montet	28	E. Montet	28		E. Montet	28	H. Balavoine	28
			P. Oltramare	55						E. Montet	29
9	Ern. Martin	28	Ern. Martin	28	Ern. Martin	28		Ern. Martin	28	Ern. Martin	28
	E. Montet	29			E. Montet	29					
10	A. Chantre	28	A. Chantre	28	A. Chantre	28		A. Chantre	28	H. Balavoine	28
	E. Montet	29	E. Montet	29	E. Montet	29					
11	E. Montet	28	H. Balavoine	28	H. Balavoine	28		M. Doret	28	M. Doret	28
			E. Montet	29	J. Nicole	29				J. Nicole	29
2								H. Rœbrich	29		
3			G. Fulliquet	28							
4	E. Montet	29			E. Montet	29					
5	E. Montet	29			E. Montet	29					
6					G. Hochreutiner	28					

# FACULTÉ DE MÉDECINE

---

M. le professeur Dr Albert MAYOR, Doyen.

---

M. le Dr S. LASKOWSKI, prof. ord.

*Anatomie humaine.* — Neurologie et esthésiologie.

Encéphale, système nerveux périphérique. —  
Organes des sens.

6 h.

Tous les jours, à 3 heures.

Ec. Méd<sup>1</sup>.

M. le Dr A. ÊTERNOD, prof. ord.

*Histologie normale.* — 2<sup>me</sup> partie : Organes et appa-  
reils. — Histologie topographique.

3 h.

Lundi, mardi et mercredi, à 7 heures du matin.

Ec. Méd.

*Embryologie.* — 4<sup>re</sup> partie. Embryologie comparée et  
humaine.

3 h.

Jeudi, vendredi et samedi, à 7 heures du matin.

Ec. Méd.

*Stomatologie.* — 2<sup>me</sup> partie : Anatomie pathologique  
et nosologie de la cavité buccale et des dents.

2 h.

Jeudi, de 10 heures à midi.

Ec. Méd.

*Travaux pratiques d'histologie normale et conférences.*

Tous les jours, sauf le jeudi.

Ec. Méd.

*Laboratoire pour recherches spéciales.* — Tous les  
jours, sauf le jeudi.

Ec. Méd.

*Laboratoire et conférences d'embryologie et d'histogénie.*

(A lieu au semestre d'hiver).

M. le Dr J.-L. PREVOST, prof. ord.

*Physiologie.* — Fonctions de la vie de relation.

6 h.

Tous les jours, à 11 h., sauf le jeudi, à 4 heures.

Ec. Méd.

---

<sup>1</sup> Ecole de Médecine.

<i>Exercices pratiques dans le laboratoire.</i>	3 h. $\frac{1}{2}$
Lundi, de 1 $\frac{1}{2}$ à 3 h., et jeudi, de 9 à 11 h.	Ec. Méd.
<i>Laboratoire pour recherches spéciales.</i> — Tous les jours.	Ec. Méd.
M. le D <sup>r</sup> M. ASKANAZY, prof. ord.	
<i>Anatomie pathologique spéciale des organes.</i>	4 h.
Mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 9 h. $\frac{1}{2}$ .	Inst. path <sup>1</sup> .
<i>Cours sur les tumeurs.</i>	1 h.
Jeudi, à 8 heures.	Inst. path.
<i>Laboratoire d'histologie pathologique.</i>	6 h.
Lundi, jeudi et samedi, de 2 à 4 heures.	Inst. path.
<i>Autopsies et démonstrations,</i>	
Trois fois par semaine [selon matériel].	Inst. path.
<i>Laboratoire pour recherches spéciales.</i> — Tous les jours, de 8 h. à midi, et de 2 à 6 heures.	Inst. path.
M. le D <sup>r</sup> L. BARD, prof. ord.	
<i>Clinique médicale.</i>	7 h. $\frac{1}{2}$
Tous les jours, sauf le samedi, de 10 $\frac{1}{2}$ à midi.	Hôp. cant <sup>2</sup> .
<i>Stage clinique.</i> — Pour médecins et élèves dont la scolarité est terminée.	
Tous les jours.	Hôp. cant.
<i>Exercices d'auscultation.</i>	2 h.
Mercredi, de 4 à 6 heures.	Hôp. cant.
M. le D <sup>r</sup> C. GIRARD, prof. ord.	
<i>Clinique chirurgicale.</i>	7 h. $\frac{1}{2}$
Tous les jours, de 8 h. à 9 h. $\frac{1}{2}$ , sauf le samedi.	Hôp. cant.
<i>Exercices pratiques de chirurgie courante</i> [avec le concours du chef de clinique].	1 h.
Mercredi, de 4 à 5 heures.	Hôp. cant.
M. X.	
<i>Clinique obstétricale et gynécologique.</i>	5 h.
Lundi, mardi, mercredi et vendredi, de 6 $\frac{3}{4}$ à 8 h.	Maternité.

<sup>1</sup> Institut pathologique.

<sup>2</sup> Hôpital cantonal.

<i>Cours théorique de gynécologie.</i>	2 h.
Mardi et mercredi, de 6 à 7 heures du matin.	Maternité.
<i>Policlinique gynécologique.</i>	Maternité.
M. le D <sup>r</sup> A. D'ESPINE, prof. ord.	
<i>Pathologie interne.</i> — Maladies des enfants.	3 h.
Mardi, à 5 heures.	Policlinique.
Vendredi, de 2 à 4 heures.	Hôp. cant.
M. le D <sup>r</sup> J.-L. REVERDIN, prof. ord.	
<i>Médecine opératoire.</i> — Exercices pratiques. Quatre séances par semaine, de 2 heures chacune.	8 h.
Lundi, mardi, mercredi et vendredi, de 5 à 7 h.	Ec. Méd.
M. le D <sup>r</sup> A. MAYOR, prof. ord.	
<i>Matière médicale et thérapeutique.</i> — Modificateurs des fonctions de la peau, de l'appareil génito-urinaire, des fonctions digestives et de la nutrition. — Métalloïdes et métaux.	3 h. $\frac{1}{2}$
Lundi et mardi, à 4 heures.	Ec. Méd.
Samedi, de 5 h. $\frac{1}{2}$ à 7 heures.	Policlinique.
<i>Laboratoire pour recherches spéciales.</i>	
Tous les jours.	Ec. Méd.
<i>Policlinique médicale.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 6 heures.	Policlinique.
<i>Démonstrations de matière médicale, et exercices en pharmacologie</i> [avec le concours de M. le D <sup>r</sup> Moukhtar, assistant du laboratoire].	2 h.
Jeudi, de 3 à 5 heures.	Policlinique.
M. le D <sup>r</sup> L. MÉGEVAND, prof. ord.	
<i>Médecine légale.</i> — Cours théorique. — Autopsies par les élèves, selon matériel. Rédaction de rapports médico-légaux.	2 h.
Mardi et vendredi, à 2 heures.	Morgue jud <sup>1</sup> .
<i>Déontologie médicale.</i>	1 h.
Samedi, à 11 heures.	Morgue jud.

<sup>1</sup> Morgue judiciaire.

<i>Recherches spéciales.</i>	
Tous les jours.	Morgue jud.
M. le D <sup>r</sup> R. WEBER, prof. ord.	
<i>Psychiatrie.</i> — Clinique psychiatrique.	2 h.
Mercredi, de 2 à 4 heures.	Asile d'al <sup>1</sup> .
M. le D <sup>r</sup> A. REVERDIN, prof. ord.	
<i>Policlinique chirurgicale.</i>	2 h.
Samedi, de 8 à 10 heures.	Policlinique.
M. le D <sup>r</sup> H. OLTRAMARE, prof. ord.	
<i>Clinique et policlinique des maladies vénériennes et cutanées.</i>	3 h.
Mardi, mercredi et vendredi, à 8 heures.	Hôp. cant.
M. le D <sup>r</sup> H. CRISTIANI, prof. ord.	
<i>Cours d'hygiène.</i> — A lieu dans le semestre d'hiver.	
<i>Exercices pratiques de bactériologie appliquée à l'hygiène et à la médecine.</i>	
Tous les jours [S'adresser au professeur].	
<i>Recherches spéciales d'hygiène, de pathologie expérimentale et de bactériologie.</i>	
Tous les jours.	
<i>Démonstrations d'hygiène.</i>	2 h.
Jeudi, de 8 à 10 heures.	Policlinique.
M. le D <sup>r</sup> G. HALTENHOFF, prof. extr.	
<i>Policlinique ophtalmologique.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 2 heures.	Policlinique.
<i>Ophtalmologie pratique.</i>	1 h.
Vendredi, à 2 heures.	Policlinique.

<sup>1</sup> Asile cantonal d'aliénés, Bel-Air, Chêne.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. le D <sup>r</sup> AUBERT.	
<i>Gynécologie et obstétrique d'urgence.</i>	1 h.
Jeudi, à 11 heures.	
M. le D <sup>r</sup> O. BEUTTNER.	
<i>Laboratoire pour recherches histo-pathologiques en gynécologie.</i>	
Tous les jours.	
M. le D <sup>r</sup> Ed. BOREL.	
<i>Répertoire de psychiatrie.</i> — Psychiatrie théorique.	1 h.
Jeudi, de 6 à 7 heures.	
M. le D <sup>r</sup> BOURDILLON.	
<i>Policlinique des maladies des enfants.</i>	1 h.
Samedi, de 5 à 6 heures.	
M. le D <sup>r</sup> COLLOMB.	
<i>Ophtalmométrie pratique.</i>	2 h.
Samedi, de 4 à 6 heures.	
M. le D <sup>r</sup> DuBois.	
<i>Radiothérapie théorique et pratique.</i>	1 h.
Samedi, de 4 à 5 heures.	
M. le D <sup>r</sup> D. GOURFEIN.	
<i>Leçons cliniques d'ophtalmologie et de bactériologie oculaire.</i>	2 h.
Jeudi, de 8 à 10 heures.	
M. le D <sup>r</sup> GUDER.	
<i>Cours pratique d'ortho-rhino-laryngologie.</i>	2 h.
Mardi, de 5 à 7 heures.	
M. le D <sup>r</sup> GUERDJIKOF.	
<i>Gynécologie et obstétrique pratiques journalières.</i>	2 h.
Samedi, de 4 à 6 heures.	

- M. le D<sup>r</sup> HUGUENIN.  
*Anatomie pathologique des organes génitoux de la femme.* 1 h.  
 Jeudi, de 8 à 9 heures.  
*Autopsies.* — 3 fois par semaine.
- M. le D<sup>r</sup> HUMBERT.  
*Répétitoire de pathologie interne élémentaire.* 2 h.  
 Vendredi, de 8 à 10 heures du soir.
- M. le D<sup>r</sup> JAUNIN.  
*Otologie, laryngologie et rhinologie élémentaires pratiques.* 2 h.  
 Jeudi, de 5 à 7 heures.
- M. le D<sup>r</sup> Charles JULLIARD.  
*Cours de bandages et appareils chirurgicaux, avec exercices pratiques.* 1 h.  
 Mardi, de 3 à 4 heures.
- M. le D<sup>r</sup> R. KOENIG. 2 h.  
*Gynécologie.*  
 Mercredi, de 3 à 4 heures ; samedi, de 7 à 8 heures du matin.  
*Cours d'opérations obstétricales.* 2 h.  
 Jeudi, de 7 à 8 h., et samedi, de 8 à 9 heures.
- M. le D<sup>r</sup> KUMMER. 2 h.  
*Cours pratique de diagnostic des maladies chirurgicales.*  
 Mardi et vendredi, de 9 à 10 heures.
- M. le D<sup>r</sup> LADAME. 2 h.  
*Neurologie. Anatomie fine des centres nerveux avec applications à la pathologie.*  
 Jeudi, de 5 à 7 heures.

- M. le D<sup>r</sup> LONG.  
*Pathologie nerveuse.* — Démonstrations de coupes histologiques. 2 h.  
 Lundi, de 4 à 5 heures.
- M. le D<sup>r</sup> E. MARTIN. 1 h.  $\frac{1}{2}$   
*Maladies des enfants.*  
 Samedi, de 9 h. à 10 h.  $\frac{1}{2}$ .
- M. le D<sup>r</sup> H. NAEGELI-ÅKERBLOM. 1 h.  
*Histoire de la médecine.*  
 Mardi, de 6 à 7 heures.
- M. le D<sup>r</sup> PALLARD. 1 h.  
*Conférence de thérapeutique.* — *Le traitement de la tuberculose par la tuberculine de Béraneck.*  
 Jeudi, de 6 à 7 heures.
- M. le D<sup>r</sup> PAPADAKI. 1 h.  
*Psychiatrie légale.* — *Capacité civile des aliénés.*  
 Samedi, de 4 à 5 heures.
- M<sup>lle</sup> D<sup>r</sup> DE PATTON. 1 h.  
*Répétitoire obstétrique.*  
 Samedi, de 5 à 6 heures.
- M. le D<sup>r</sup> ROCH. 1 h.  
*Exercices de thérapeutique.*  
 Jeudi, à 8 heures du soir.
- M. le D<sup>r</sup> RUEL. 2 h.  
*Répétitoire de médecine interne.*  
 Jeudi et samedi, de 6 à 7 heures.
- M<sup>lle</sup> D<sup>r</sup> Lina STERN. 1 h.  
*Les processus chimiques de l'organisme animal.*  
 Samedi, de 4 à 5 heures.

M. le D<sup>r</sup> TISSOT.

*Les taches en médecine légale.* 1 h.

Samedi, de 5 à 6 heures.

M. le D<sup>r</sup> VEYRASSAT.

*Petite chirurgie pratique et chirurgie d'urgence.* 1 h.

Vendredi, de 6 à 7 heures du soir.

M. le D<sup>r</sup> WYSS.

*Policlinique oto-laryngologique (troubles de la parole).* 2 h.

Jeudi, de 4 à 6 heures.

M. le D<sup>r</sup> H. ZBINDEN.

*Le diagnostic différentiel en neuropathologie.* 1 h.

Jeudi, de 4 à 5 heures.

---

## FACULTÉ DE MÉDECINE

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Heures
6 à 7		X.	X.				6 à 7
6 <sup>3</sup> / <sub>4</sub> à 8	X.	X.	X.		X.		6 <sup>3</sup> / <sub>4</sub> à 8
7 à 8	Êternod	Êternod	Eternod	Êternod Kœnig	Êternod	Êternod Kœnig	7 à 8
8 à 9		Oltramare	Oltramare	Askanazy Cristiani Gourfein Huguenin	Oltramare	Kœnig	8 à 9
8 à 9 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	Girard	Girard	Girard		Girard	Aug. Reverdin	8 à 9 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>
9 à 10		Kummer		Cristiani Gourfein Kummer	Kummer	A. Reverdin Martin 9-10 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	9 à 10
9 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> à 10 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>		Askanazy	Askanazy		Askanazy	Askanazy	9 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> à 10 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>
10 à 11				Êternod		Aubert	10 à 11
10 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> à 12	Bard	Bard	Bard	Bard	Bard		10 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> à 12
11 à 12	Prevost	Prevost	Prevost	Êternod Aubert	Prevost	Prevost Mégevand	11 à 12

# FACULTÉ DE MÉDECINE

(suite)

Heures.	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Heures.
2 à 3	Askanazy Haltenhoff	Mégevand	Weber Haltenhoff	Askanazy	Mégevand Haltenhoff D'Espine	Askanazy	2 à 3
3 à 4	Laskowski Askanazy	Laskowski	Laskowski Weber Kœnig	Laskowski Askanazy Mouktar	Laskowski D'Espine	Laskowski Askanazy	3 à 4
4 à 5	Mayor Long	Mayor Du Bois Guder	Bard Girard	Prevost Zbinden Julliard Mouktar		Girard Papadaki Du Bois Stern	4 à 5
4 à 6		Bourdillon		Wyss		Collomb Guerdjikoff	4 à 6
5 à 6	J. Reverdin	J. Reverdin D'Espine Guder	J. Reverdin Bard	Jaunin Ladame	J. Reverdin	Tissot de Patton	5 à 6
5 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> à 7						Mayor	5 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> à 7
6 à 7	J. Reverdin Mayor	J. Reverdin Naegeli	J. Reverdin Mayor	Jaunin Ruel Ladame Pallard	J. Reverdin Veyrassat	Ruel	6 à 7
8 à 9				Roch	Humbert		8 à 9

### A) Conditions d'immatriculation.

Sont admis à l'immatriculation en qualité d'*étudiants* dans la Faculté de médecine :

1<sup>o</sup> Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2<sup>o</sup> Les bacheliers ès lettres et les bacheliers ès sciences de l'Université de Genève<sup>1</sup>.

3<sup>o</sup> Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études jugées équivalentes par le Bureau, sur le préavis de la Faculté.

(Voir aussi le Règlement, pages 18 et 19, article 33 et les modifications aux articles 21, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85 et 86 du dit Règlement.)

Pour les étudiantes en médecine, russes, il faut :

1<sup>o</sup> Le diplôme de 7<sup>me</sup> classe d'un Gymnase féminin russe, reconnu officiellement par le gouvernement russe.

2<sup>o</sup> Le diplôme de latin, tel qu'il est exigé pour l'admission à l'Académie de médecine de Saint-Petersbourg. (Examen passé dans 8 classes, gymnase des garçons).

Ces titres doivent être accompagnés d'une traduction française complète et légalisée par un Consul suisse ou une autorité officielle russe.

En principe, la Faculté de médecine de Genève n'immatricule comme étudiants réguliers, que les personnes qui, par leurs titres et diplômes, sont admissibles dans leur propre pays à étudier la médecine.

Ont la faculté de suivre les cours comme *auditeurs*, et sans qu'aucun titre soit nécessaire pour leur inscription, les personnes âgées de 18 ans accomplis.

Sauf autorisation spéciale, les professeurs titulaires, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

---

<sup>1</sup> Voir les conditions d'immatriculation dans la Faculté des Sciences.

## B) Conditions d'admission aux Examens.

Seuls, les étudiants *réguliers* peuvent postuler les grades en médecine.

Pour pouvoir se présenter aux examens, les étudiants doivent :  
1° s'être inscrits aux cours théoriques et pratiques spécifiés dans le *Règlement de l'Université, modifié le 29 mars 1901* ; 2° déposer au Bureau de l'Université une demande par écrit, adressée au doyen ; 3° justifier des inscriptions réglementaires, conformément au plan des études ci-dessous, en déposant leur livret d'étudiant et les certificats de travaux pratiques à l'appui de leur demande.

Pour les autres détails, voir le *Règlement* révisé mentionné ci-dessus.

*N. B.* — Les personnes qui désirent subir les examens fédéraux de médecine, doivent produire un certificat de maturité conforme au *Règlement fédéral*. Pour tout ce qui concerne les examens fédéraux, s'adresser à M. le Dr Lardy, président local, 20, rue Général-Du-four, à 10 heures du matin.

## Plan des Études médicales<sup>1</sup>.

### A) ÉTUDES A LA FACULTÉ DES SCIENCES.

#### PREMIÈRE ANNÉE

1° SEMESTRE D'HIVER : Botanique (1<sup>re</sup> partie). — Physique (1<sup>re</sup> partie). — Anatomie comparée et Zoologie (1<sup>re</sup> partie). — Chimie organique et inorganique (1<sup>re</sup> partie).

2° SEMESTRE D'ÉTÉ : Botanique (2<sup>me</sup> partie). — Physique (2<sup>me</sup> partie). — Anatomie comparée et Zoologie (2<sup>me</sup> partie). — Chimie organique et inorganique (2<sup>me</sup> partie).

*Exercices pratiques* (dans l'un ou l'autre semestre). — Travaux pratiques : de physique ; de chimie ; de botanique ; de zoologie et anatomie comparée. — Excursions botaniques.

Première partie du Baccalauréat ès sciences médicales ou de l'Examen propédeutique fédéral.

<sup>1</sup> On peut se procurer ce plan d'études au Bureau de l'Université.

### B) ÉTUDES A LA FACULTÉ DE MÉDECINE

#### DEUXIÈME ANNÉE

3° SEMESTRE D'HIVER : Anatomie humaine. — Histologie normale. — Embryologie. — Physiologie.

*Exercices pratiques* : Conférences d'anatomie humaine et travaux pratiques de dissection. — Travaux pratiques d'embryologie et d'histogénie ; conférences d'histologie et d'embryologie.

4° SEMESTRE D'ÉTÉ : Anatomie humaine. — Histologie normale. — Embryologie. — Physiologie.

*Exercices pratiques* : Travaux pratiques d'histologie normale. — Travaux pratiques de physiologie.

#### TROISIÈME ANNÉE

5° SEMESTRE D'HIVER : Anatomie humaine. — Anatomie pathologique générale.

*Exercices pratiques* : Conférences d'anatomie humaine et travaux de dissection. — Travaux pratiques d'embryologie et d'histogénie ; conférences d'histologie et d'embryologie. — Travaux pratiques de physiologie.

EXAMENS : Seconde partie du Baccalauréat ès sciences médicales cantonal ou de l'Examen propédeutique fédéral.

6° SEMESTRE D'ÉTÉ : Anatomie pathologique spéciale. — Pathologie interne. — Gynécologie. — Cliniques : médicale, chirurgicale, obstétricale et gynécologique.

*Exercices pratiques* : Travaux pratiques d'histologie pathologique. — Médecine opératoire.

#### QUATRIÈME ANNÉE

7° SEMESTRE D'HIVER : Cliniques : médicale ; chirurgicale ; obstétricale et gynécologique. — Pathologie interne. — Chirurgie générale. — Obstétrique. — Hygiène.

*Exercices pratiques* : Cours d'autopsies. — Opérations obstétricales.

8° SEMESTRE D'ÉTÉ : Cliniques : médicale ; chirurgicale ; obs-

tétricale et gynécologique; pédiatrique; de vénéréologie et dermatologie. — Hygiène.

*Exercices pratiques*: Médecine opératoire. — Opérations obstétricales.

#### CINQUIÈME ANNÉE

9<sup>o</sup> SEMESTRE D'HIVER: Cliniques: médicale; chirurgicale; obstétricale et gynécologique; psychiatrique; ophtalmologique. — Chirurgie générale. — Matière médicale et thérapeutique. — Médecine légale. — Policlinique.

*Exercices pratiques*: Cours d'autopsies.

10<sup>o</sup> SEMESTRE D'ÉTÉ: Cliniques: médicale; chirurgicale; obstétricale et gynécologique; psychiatrique; ophtalmologique. — Matière médicale et thérapeutique. — Médecine légale. — Policlinique.

Examen de doctorat en médecine ou Examen professionnel fédéral.  
Thèse.

N. B. Dans ce plan des études, la répartition des branches est calculée sur le strict minimum obligatoire de dix semestres révolus; mais les élèves feront bien de consacrer une sixième année d'études aux cliniques et policliniques, ainsi qu'à la rédaction de leur dissertation de doctorat.

## PRIX UNIVERSITAIRES

qui seront décernés en 1908 et 1909.

### UNIVERSITÉ

Prix fondés par Henri Disdier.

Prix de Philosophie morale (dit Prix Disdier).

L'Université décernera, en juin 1909, un prix de deux mille francs à l'auteur du meilleur mémoire sur ce sujet: *Etude critique des principaux travaux contemporains tendant à la constitution d'une morale positive.*

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1909.

Prix de Philosophie (dit Prix Humbert).

1000 fr. — SUJET: *Etude sur les travaux contemporains tendant à la rénovation de la logique.*

Le prix sera décerné en juin 1908.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1908.

Prix d'Histoire (dit Prix Ador).

1000 fr. — SUJET: *Exposer d'après les sources épigraphiques et littéraires, l'histoire et l'organisation intérieure de la seconde ligue*

*maritime athénienne (de la bataille de Cuiide à celle de Chéronée, 394—338 avant J.-C).*

Le prix sera décerné en juin 1908.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1908.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CES PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

a) Les citoyens genevois, âgés de moins de 27 ans, pour le Prix Humbert et Ador et âgés de moins de 30 ans pour le Prix Disdier.

b) Les Suisses des autres cantons et les étrangers dans les mêmes conditions d'âge qui ont suivi, pendant un an au moins, les cours de l'Université de Genève.

Les prescriptions du présent article se rapportent à l'époque de la clôture du présent concours.

ART. 2. — Les mémoires destinés au concours doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

ART. 3. — Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

ART. 4. — Les mémoires couronnés sont déposés à la Bibliothèque publique. Les auteurs conservent la propriété de leur œuvre et ont par conséquent le droit d'en prendre copie.

---

### FACULTÉ DES SCIENCES

#### Prix Davy.

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1908, un prix de la valeur de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur une question de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie.

Les mémoires manuscrits ou imprimés doivent être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1<sup>er</sup> janvier 1908.

La Faculté des Sciences décernera en juin 1909, un prix de la

valeur de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de physique, de chimie, de géologie, de minéralogie, de botanique et de zoologie.

Les mémoires manuscrits ou imprimés doivent être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1<sup>er</sup> janvier 1909.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. Sont admises à concourir toutes les personnes graduées par la Faculté des sciences dans les quatre ans précédant la clôture du concours ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. Les mémoires doivent être en langue française ; ils peuvent être *manuscrits ou imprimés* (ces publications ne doivent pas remonter à *plus d'un an*). Sont exclues *les thèses de doctorat*.

3. Si un prix ou un accessit est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci devra être déposé à la Bibliothèque publique. Le ou les auteurs en conserveront la propriété littéraire.

4. Toute liberté est laissée au Jury pour décerner ou non le prix, le diviser ou n'accorder qu'un ou plusieurs accessits dont il fixera la valeur.

---

### FACULTÉ DES LETTRES ET DES SCIENCES SOCIALES

#### Prix de littérature française.

(Fondé par M. Ch. Hentsch.)

La Faculté des Lettres décernera en juin 1908, un prix de littérature française de *quatre cents francs*.

Le sujet est laissé au choix des candidats.

Les travaux doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1<sup>er</sup> janvier 1908.

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1909, un prix de littérature française de *quatre cents francs*.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les travaux doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1<sup>er</sup> janvier 1909.

### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir :

a) Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève qui ont obtenu leur grade dans l'une des deux années antérieures à celle où se trouve le terme des concours.

b) Les étudiants qui, dans l'un des quatre semestres dont l'ouverture aura précédé le terme du concours, ont été immatriculés dans la Faculté des Lettres, et les personnes de nationalité suisse âgées de dix-huit à vingt-cinq ans qui, dans le même laps de temps, ont été inscrites à trois cours au moins de la Faculté des Lettres.

#### Prix Amiel.

(Fondé par M<sup>me</sup> L. Sfrœhlin-Amiel).

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1909, un prix de *deux mille cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de littérature dont le choix est laissé aux candidats : (littérature pure, histoire littéraire, critique littéraire, philologie, à l'exclusion des nouvelles et romans).

Les travaux destinés au concours doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1<sup>er</sup> janvier 1909.

### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir les Suisses et les étrangers qui, pendant deux semestres, ont été immatriculés dans la Faculté des Lettres ou qui, étudiants d'autres Facultés ou simples auditeurs, ont suivi pendant le même temps deux cours au moins de la Faculté des Lettres.

ART. 2. — Les ouvrages doivent être en langue française. Ils peuvent être imprimés ou manuscrits.

ART. 3. — Si le prix est décerné à un ouvrage manuscrit, l'auteur devra le faire imprimer et en mettre en vente au moins cent exemplaires.

ART. 4. — L'auteur couronné garde en tous cas la propriété de son œuvre. Il devra en remettre trente exemplaires pour les professeurs et la bibliothèque de la Faculté; le montant du prix ne sera délivré qu'après la mise en librairie de la publication.

ART. 5. — Si aucun des ouvrages présentés ne paraît mériter le prix, le meilleur pourra obtenir un accessit de 500 francs.

Les thèses de doctorat ne sont admises au concours que si elles sont présentées par des candidats ayant obtenu à Genève le grade de licencié en droit dans les six années précédentes. Est aussi admis tout travail sur le droit ou l'économie politique, dans quelque but qu'il ait été fait ou publié.

Les ouvrages destinés au concours peuvent être imprimés ou manuscrits. Ils devront porter le nom de leurs auteurs.

### FACULTÉ DE DROIT

#### Prix Edgar Aubert.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1908, un prix à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de *droit fédéral*.

La valeur de ce prix est fixée à *cinq cents francs*. Sont admis à concourir tous les *étudiants suisses* sans aucune restriction.

Les mémoires devront être rédigés en langue française et porter le nom de leur auteur.

Les ouvrages destinés au concours doivent être remis au doyen de la Faculté de Droit avant le 1<sup>er</sup> janvier 1908.

Pour 1909, les travaux devront porter sur un sujet de *droit public suisse* ou de *droit international* intéressant directement la Suisse. Terme du concours : 31 décembre 1908.

#### Prix Bellot.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1908, un prix à l'auteur du meilleur mémoire ou de la meilleure dissertation sur un sujet de droit ou d'économie politique, dont le choix est laissé aux candidats. La valeur de ce prix est fixée à *cinq cents francs*.

Les travaux devront être remis au doyen de la Faculté de Droit avant le 1<sup>er</sup> janvier 1908.

Sont admis à concourir les docteurs ou licenciés en droit, genevois ou étrangers, qui auront obtenu leur grade à l'Université de Genève dans les six années précédant l'époque de la clôture du concours.

### Prix des Arts.

La Faculté de Droit décernera en juin 1908 un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de législation fédérale.

Les mémoires doivent être rédigés en langue française, et porter le nom de leur auteur.

Ils doivent être remis au doyen de la Faculté de Droit avant le 1<sup>er</sup> janvier 1908.

Le concours est ouvert à tous sans restriction.

## FACULTÉ DE THÉOLOGIE

### Prix Munier.

La Faculté décernera en juin 1908 un prix de *quatre cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

*La notion du Dieu unique dans l'Ancien Testament et dans le Coran : étude comparative.*

Les mémoires doivent être remis au doyen de la Faculté de Théologie avant le 1<sup>er</sup> janvier 1908.

#### Dispositions relatives au prix Munier.

Sont admis à concourir les étudiants qui seront immatriculés dans la Faculté, au moment de la clôture du concours, depuis *six semestres au plus* après le premier examen de baccalauréat en Théologie ou l'examen reconnu équivalent.

Le prix ne peut être ni diminué ni partagé ; il ne sera pas décerné si aucun mémoire n'en est jugé digne par le Jury.

Les mémoires doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

## FACULTÉ DE MÉDECINE

### Prix Bizot

Le prix, d'une valeur de *douze cents francs*, sera décerné en juin 1908, à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante, posée par la Faculté :

*Des caractères cliniques et anatomopathologiques des cicatrices consécutives aux lésions mécaniques, physiques et chimiques.*

Seront admis à concourir :

1<sup>o</sup> Les étudiants régulièrement immatriculés dans la Faculté de Médecine de Genève ;

2<sup>o</sup> Les docteurs diplômés de la Faculté de Médecine de Genève depuis quatre ans au plus à partir de la publication du programme ;

Les Suisses docteurs diplômés d'une Faculté de Médecine de la Suisse, ayant subi les examens fédéraux, ce depuis quatre ans au plus à partir de la publication du programme.

Les mémoires manuscrits, en langue française, devront être remis avant le 1<sup>er</sup> novembre 1907, au Doyen de la Faculté de Médecine, pour être soumis à l'appréciation d'un jury nommé par la Faculté.

Les mémoires porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Le prix sera renvoyé à l'année suivante si aucun travail n'est jugé digne de l'obtenir.

En cas d'égalité entre deux travaux, le prix pourra être divisé.

Le mémoire couronné sera déposé à la Bibliothèque de la Ville de Genève. — L'auteur conservera la propriété de son œuvre et aura par conséquent, le droit d'en prendre copie. Dans le cas où il le publierait, il devra en remettre vingt-cinq exemplaires pour la Bibliothèque et les professeurs de la Faculté.

### Prix de la Faculté

La Faculté de Médecine décernera en juin 1908, un prix de *trois cents francs* au meilleur mémoire qui lui sera présenté.

Les mémoires destinés au concours devront être remis au Doyen de la Faculté de Médecine avant le 1<sup>er</sup> janvier 1908.

La Faculté de Médecine décernera, en juin 1909, un prix de *trois cents francs* au meilleur mémoire qui lui sera présenté.

Les travaux présentés au concours devront être remis au Doyen de la Faculté de Médecine avant le 1<sup>er</sup> janvier 1909.

### DISPOSITIONS RELATIVES A CES PRIX

Sont admis à concourir :

a) Les étudiants en médecine régulièrement immatriculés dans la dite Faculté et qui ont passé leur examen de baccalauréat ès sciences médicales, ou un examen jugé équivalent par la Faculté ;

b) Les docteurs en médecine de Genève, diplômés depuis un an au plus ;

c) Les médecins suisses qui ont passé leurs examens fédéraux à Genève depuis un an au plus.

Les mémoires peuvent être manuscrits ou imprimés ; ils peuvent être rédigés en français, en allemand ou en italien.

Dans le cas où aucun des travaux présentés ne serait jugé digne d'être couronné, le prix ne sera pas décerné.



## EXTRAIT DU RÈGLEMENT

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ETAT

le 6 Octobre 1896 et le 22 Septembre 1899.

### *Des étudiants et des auditeurs.*

Les cours de l'Université sont suivis par des *étudiants* et des *auditeurs*.

Les personnes qui veulent être immatriculées comme *étudiants* doivent s'adresser au secrétaire-caissier de l'Université, en désignant la Faculté dans laquelle elles désirent être inscrites et en déposant leurs titres.

Ces titres sont soumis au doyen de la Faculté, lequel accorde ou refuse l'immatriculation.

En cas de réclamation, le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue définitivement.

Les *étudiants* peuvent seuls subir des examens de grades.

Les conditions d'immatriculation sont les mêmes pour les étudiants des deux sexes.

Les *auditeurs* doivent avoir dix-huit ans accomplis ; aucun titre n'est exigé pour leur inscription.

Les étudiants immatriculés dans une Faculté peuvent s'inscrire pour les cours d'une autre Faculté.

Toutefois, sauf autorisation spéciale du professeur, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques de la Faculté de médecine ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

Les étudiants et les auditeurs doivent prendre, dans les quatre premières semaines du semestre, une inscription pour chacun des cours ou des exercices pratiques qu'ils se proposent de suivre et payer la finance prévue par la loi.

Un livret d'études est remis aux étudiants et aux auditeurs. Ce livret doit être signé, chaque semestre, par le recteur, par le doyen de la Faculté et par tous les professeurs ou privat-docents dont l'étudiant ou l'auditeur suit les cours.

### *Dispositions financières.*

Les rétributions, ainsi que les droits universitaires pour les grades, sont perçus par le secrétaire-caissier de l'Université, sous l'inspection du recteur.

A leur entrée dans l'Université, les étudiants doivent payer une finance d'immatriculation de 20 fr. Les étudiants qui sortent du

Gymnase de Genève (division supérieure du Collège) sont dispensés de cette finance. Les étudiants qui passent d'une Faculté dans une autre, ou qui rentrent dans l'Université après l'avoir temporairement quittée, ne sont pas astreints à payer une nouvelle finance d'immatriculation.

Les étudiants immatriculés dans une Université suisse et les étudiants suisses immatriculés dans une Université étrangère, ainsi que les porteurs d'un certificat de maturité d'un Gymnase suisse, sont dispensés de la moitié de la finance d'immatriculation.

Les étudiants et les auditeurs qui n'auront pas payé les rétributions universitaires avant la fin du premier mois de chaque semestre, doivent payer en s'inscrivant une surtaxe de 5 francs.

Le coût du livret est de 1 franc. (Tout livret perdu ou détérioré doit être remplacé moyennant une surtaxe de 5 fr.)

La finance d'exmatriculation est fixée à 10 francs.

La rétribution pour les cours est fixée à 5 francs par semestre pour chaque heure de leçon par semaine.

Le Département peut, dans des cas spéciaux, dispenser totalement ou partiellement de ces rétributions les étudiants et auditeurs de l'Université. Cette faveur s'applique seulement aux étudiants et auditeurs de nationalité suisse. La demande doit être faite au Département par la famille du postulant et, si celle-ci n'est pas domiciliée dans le canton de Genève, la requête doit être légalisée<sup>1</sup>.

Les droits de graduation sont fixés comme suit :

- Pour le grade de bachelier 50 francs ;
- Pour le grade de licencié 100 francs ;
- Pour le diplôme de pharmacien 100 francs ;
- Pour le diplôme de chimiste 200 francs ;
- Pour le grade de docteur 200 francs.

En cas d'insuccès, la moitié de la somme versée est rendue aux candidats.

#### *Des grades et des examens.*

L'Université confère les grades suivants :

- 1<sup>o</sup> Bachelier ès lettres ; ès sciences ; ès sciences médicales ; en théologie.
- 2<sup>o</sup> Licencié ès lettres ; ès sciences sociales ; ès sciences politiques ; en droit ; en théologie ; diplôme de chimiste ; diplôme de pharmacien.
- 3<sup>o</sup> Docteur ès lettres, en sociologie, en philosophie, ès sciences en droit, en théologie, en médecine.
- 4<sup>o</sup> La Faculté des lettres délivre en outre le certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne.

1. La demande doit être présentée dans les quinze jours qui suivent l'ouverture des cours.

Les examens de baccalauréat ont lieu au commencement et à la fin de l'année universitaire.

Les examens de baccalauréat ès sciences médicales ont lieu au commencement du semestre d'hiver et à la fin du semestre d'été.

Les examens de la licence en droit, ès lettres, ès sciences sociales ou politiques, ont lieu au commencement et à la fin de l'année universitaire.

Les examens de licence en théologie ont lieu au commencement de chaque semestre et à la fin de l'année universitaire.

Exceptionnellement, pour les examens de bachelier et de licencié en théologie, pour ceux de licencié en droit, de licencié ès lettres, de licencié ès sciences sociales ou politiques et pour le second examen de bachelier ès sciences médicales, les Facultés peuvent, avec l'assentiment du Bureau, fixer des sessions intermédiaires.

Les examens du doctorat, du diplôme de chimiste et du diplôme de pharmacien se font, sur la demande du candidat, à l'époque fixée par la Faculté.

Les examens du doctorat en médecine ont lieu au commencement de chaque semestre.

Les étudiants et les auditeurs peuvent subir, à la fin de l'année universitaire et sur leur demande, des examens sur les cours pour lesquels ils se sont inscrits. Ces examens ne sont pas obligatoires.

Il est délivré un certificat aux étudiants qui ont subi des examens annuels, moyennant une finance de 5 francs versée à la Caisse de l'Etat. Les résultats de ces examens ne peuvent, en aucun cas, entrer en ligne de compte pour les examens de grades.

Le Bureau annonce, par des affiches, l'époque précise de tous les examens.

Les candidats aux examens doivent s'inscrire auprès du secrétaire-caissier, en déposant leur demande écrite avec pièces à l'appui, une semaine au moins avant l'époque fixée pour les examens.

---

Le Règlement et les Programmes détaillés indiquent les épreuves imposées à ceux qui postulent des grades universitaires ; on peut se les procurer au Bureau du secrétaire-caissier de l'Université.

---

GENÈVE, le 8 mars 1907.

*Le Conseiller d'Etat*  
*chargé du Département de l'Instruction publique :*  
W. ROSIER.

## FONDS UNIVERSITAIRES

1. Le Fonds TINGRY (constitué en 1821), pour l'enseignement de la chimie.
2. — DAVY (1829), pour le prix dans la Faculté des Sciences.
3. — BELLOT (1836), pour le prix dans la Faculté de Droit.
4. — HENTSCH (1844), pour le prix dans la Faculté des Lettres.
5. — DISDIER (1864) pour prix décernés par l'Université.
6. — DES ARTS (1878), pour prix dans la Faculté de Droit.
7. — AMIEL (1885), pour prix dans la Faculté des Lettres.
8. — DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE (1885), pour prix dans la Faculté de Médecine.
9. LA CAISSE DU SÉNAT (1889), destinée aux dépenses de ce Corps.
10. Le Fonds BIZOT (1892), pour prix dans la Faculté de Médecine.
11. — Edgard AUBERT (1892), pour prix dans la Faculté de Droit.
12. — GOMARIN (1894), pour l'Université.
13. — CHENEVIÈRE-MUNIER (1894), pour prix dans la Faculté de Théologie.
14. — MULLER (1896), pour le Laboratoire de botanique systématique.
15. — Théodore CLAPARÈDE (1896), pour prix décerné par l'Université.
16. — DES ARTS (1900), pour prix dans la Faculté de Droit.
17. — GRÆBE (1904), pour des recherches en chimie.

## COMITÉ DE PATRONAGE

DES

## ÉTUDIANTS ÉTRANGERS A GENÈVE

Sous le nom de COMITÉ DE PATRONAGE DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS, s'est constitué à Genève un Comité qui réunit des professeurs, des membres du corps consulaire et des personnes dévouées aux intérêts de l'Université.

Le Comité fait connaître à l'étranger, aux professeurs, aux étudiants, aux familles et à toutes les personnes qui manifestent le désir de les faire connaître, les moyens de travail scientifique que les étudiants peuvent trouver à Genève.

Il s'efforce d'assurer aux étrangers et aux confédérés qui étudient à l'Université, des conditions matérielles d'existence conformes à leurs ressources, en leur fournissant exactement les renseignements qu'ils peuvent désirer sur les pensions de famille, le prix de la vie, etc.

Le Comité souhaite avant tout que les étudiants puissent se mettre au travail dès leur arrivée, sans perte de temps et dans les conditions les plus favorables. Il se propose d'aider les étudiants que l'ignorance de la langue française pourrait gêner dans leurs études, à trouver les meilleures occasions de s'y exercer et d'y faire des progrès.

Les membres du Comité de patronage des étudiants étrangers sont :

MM. R. CHODAT, professeur à l'Université, *vice-recteur, président.*

Bernard BOUVIER, professeur à l'Université, *recteur, vice-président.*

Edouard REVACLIER, *secrétaire-général.*

A. HARTMANN, *secrétaire.*

F. HORNEFFER, Consul d'Allemagne.

MM. Le commandeur BASSO, Consul général d'Italie.  
W. ROSIER, professeur à l'Université, Conseiller d'Etat.  
Guillaume FATIO.  
Alf. MARTIN, professeur à l'Université.  
H. DE CLAPARÈDE, professeur à l'Université.  
Ed. CLAPARÈDE, docteur en médecine, privat-docent.  
M<sup>me</sup> Emilie GAUTIER.  
M<sup>me</sup> A. D'ESPINE.

---

Les demandes de renseignements doivent être adressées au Bureau du Comité de patronage, à l'Université.

---

Pour pensions et logements, on peut aussi s'adresser au Bureau officiel et gratuit de renseignements, place des Bergues, 3.

---

## PAPIERS DE LÉGITIMATION

que doivent fournir les étrangers au Canton de Genève pour l'obtention d'un permis de séjour.

---

Les ressortissants de pays non indiqués ci-dessous ont à fournir un acte d'origine, un passeport ou un certificat de nationalité.

A l'exception des citoyens suisses majeurs qui doivent se présenter eux-mêmes, munis de leur livret de service militaire, tous les étrangers au Canton peuvent faire effectuer le dépôt de leurs papiers par des tiers.

Allemagne . . .	Acte d'origine ( <i>Heimatschein</i> ) ou passeport ( <i>Reisepass</i> ).
Angleterre . . .	Passeport.
Autriche . . .	Passeport.
Belgique . . .	Acte d'immatriculation du Consulat à Genève.
Brésil . . .	Certificat de nationalité ou passeport.
Danemark . . .	Acte d'origine authentique par un Consul en Suisse.
Espagne . . .	Acte d'immatriculation du Consulat à Genève.
France . . .	<i>Pour les citoyens mariés</i> : Acte d'immatriculation du Consulat à Genève ou de l'ambassade à Berne et casier judiciaire. — <i>Pour les célibataires</i> : Acte de naissance, casier judiciaire, et, pour les hommes astreints au service militaire, le visa du livret au Consulat.
Grèce . . .	Passeport.
Pays-Bas . . .	Passeport ou certificat de nationalité.
Italie . . .	Passeport.
Russie . . .	Passeport.
Bulgarie . . .	Passeport.
Serbie . . .	Passeport.
Suède et Norvège .	Passeport.
Suisse . . .	Acte d'origine.
Etats-Unis . . .	Passeport.

---

## CAISSE DE SUBSIDES POUR LES ÉTUDIANTS

Extrait de la Loi du 1<sup>er</sup> mars 1876.

ARTICLE PREMIER. — Il sera constitué par l'Etat un fonds inaliénable de 50,000 francs en faveur d'une fondation pour les étudiants genevois et qui aura pour but de :

1<sup>o</sup> Soutenir à Genève dans leurs études des étudiants *distingués* du Gymnase et de l'Université.

2<sup>o</sup> Aider dans leurs études ultérieures à l'étranger des étudiants qui ne trouveraient pas à Genève les ressources nécessaires pour leur carrière future.

ART. 2. — Les subsides seront accordés : 1<sup>o</sup> à des étudiants réguliers et sur leur demande motivée, accompagnée du préavis du Corps enseignant qui aura été à même de juger de leur mérite et de leurs aptitudes ; 2<sup>o</sup> et sous les mêmes conditions à des jeunes gens qui auront fait et achevé leurs études à Genève et qui désirent se perfectionner à l'étranger. Dans ce dernier cas, la demande devra être adressée au plus tard dans les dix-huit mois après l'achèvement des études.

### Membres du Comité de gestion.

(Elus pour 4 ans, à dater du 1<sup>er</sup> janvier 1901).

MM. ROSIER, William, Conseiller d'Etat, *président*.

NAVILLE, Adrien, professeur à l'Université.

MONTET, Edouard, professeur à l'Université.

BERTRAND, Louis, Directeur du Collège.

BÉRARD, John, maître au Collège, *secrétaire*.

PICTET, Guillaume, banquier, *trésorier*.

GUYE, Ph.-A., professeur à l'Université.

## Renseignements utiles à MM. les Étudiants.

Sont accessibles à MM. les étudiants et auditeurs de l'Université :

La *Salle des Journaux* pour étudiants, dirigée par un comité de professeurs et d'étudiants est accessible à tous les étudiants immatriculés et aux auditeurs qui ont acquitté la finance de bibliothèque (fr. 5). Elle est ouverte de 9 heures à midi et de 2 à 6 heures. En outre, tous les soirs de 8 à 10 heures, sauf le jeudi et le samedi.

La *Salle Moynier* ou *Salle des Périodiques* est accessible à MM. les étudiants immatriculés et aux auditeurs qui ont acquitté la finance de Bibliothèque, en présentant leur carte d'étudiant. Cette salle est ouverte aux mêmes heures que la Bibliothèque publique.

La *Bibliothèque publique et universitaire*.

La Salle de Lecture publique est ouverte tous les jours, sauf les dimanches et jours fériés, de 9 heures à midi, et d'une heure et demie à six heures ; en outre, pendant les mois de novembre à fin avril, de 8 à 10 heures du soir, et le dimanche après midi, de 2 à 6 heures.

La *Salle Naville*, ouverte depuis 1896, grâce à l'initiative de la Société Académique, est réservée aux professeurs et étudiants qui font des travaux de longue haleine. Pour être admis, les étudiants doivent présenter, par écrit, une demande appuyée par M. le Doyen de la Faculté à laquelle ils appartiennent.

Heures d'ouverture : 9 heures à midi, 2 h. à 7 heures.

Le samedi, la Bibliothèque se ferme à 4 heures après midi. Elle est fermée le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>o</sup> janvier, du Vendredi-Saint au lundi de Pâques inclusivement, les jours de fête de l'Ascension, Jeune Genevois, Noël et 31 décembre, et chaque année du 1<sup>er</sup> au 10 septembre inclusivement.

Les élèves qui travaillent dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des *Bibliothèques* spéciales de ces laboratoires.

Les étudiants en Lettres, Droit et Théologie peuvent faire usage des *Bibliothèques* de ces Facultés.

L'*Observatoire astronomique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. Gautier.

Le *Musée d'histoire naturelle*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. Bedot, ou du professeur de zoologie, M. le prof. Yung.

Les *Serres du Jardin botanique* et le *Conservatoire botanique*, moyennant l'autorisation du Directeur du Jardin, M. John Briquet.

Adresses de MM. les Professeurs et Privat-Doctents.

PROFESSEURS

- MM. Askanazy, Max, rue de Candolle, 16.  
 Balavoine, Hippolyte, rue de l'Hôtel-de-Ville, 11.  
 Bard, Louis, rue Bellot, 6.  
 Bedot, Maurice, Musée d'Histoire naturelle, Bastions.  
 Borel, Eugène, rue Beauregard, 3.  
 Borgeaud, Charles, Onex.  
 Bouvier, Bernard, Bourg-de-Four, 10.  
 Bridel, Louis, Tokio, Japon.  
 Brocher, Henri, rue Bellot, 9.  
 Brun, Jacques, quai des Bergues, 1.  
 Cailler, Charles, rue de l'École-de-Chimie, 4.  
 Chantre, Auguste, Crêts de Champel, 14.  
 Chavanne, Louis, rue de Carouge, 13.  
 Chodat, Robert, boulevard des Philosophes, 26.  
 Claparède, de, Hugo, chemin Bizot, Malagnou.  
 Cristian, Hector, place Bel-Air, 2.  
 De Crue, Francis, rue du Mont-de-Sion, 10.  
 D'Espine, Adolphe, rue Beauregard, 6.  
 Doret, Marc, chemin de la Montagne, Chêne-Bougeries.  
 Dunant, Pierre-Louis, rue Daniel-Colladon, 3.  
 Duparc, Louis, rue de Lancy, 3, Carouge.  
 Duproix, Paul, boulevard de la Tour, 12.  
 Duvillard, Joseph, Bourg-de-Four, 24.  
 Èternod, Auguste, villa les Grands-Acacias, Noirettes, 15 (Acacias).  
 Fehr, Henri, rue Philippe-Plantamour, 19.  
 Flournoy, Théodore, route de Florissant, 9.  
 Fulliquet, Georges, rue Barthélemy-Menn, 20.  
 Gautier, Alfred, rue des Granges, 4.  
 Gautier, Raoul, Coligny.  
 Gentet, Ferdinand, Molard, 4.  
 Girard, de, Eugène, cours des Bastions, 6.  
 Girard, Charles, rue Sénebier, 20.  
 Giraud-Teulon, Alexis, à Beaunant par St-Genis-Laval (Rhône).  
 Gourd, Jean-Jacques, Crêts de Pregny.  
 Græbe, Charles, boulevard des Philosophes, 28.  
 Guye, Philippe-A., chemin des Cottages.  
 Guye, Eugène, route de Florissant, 4.  
 Haltenhoff, Georges, rue du Rhône, 61.  
 Julliard, Gustave, avenue Marc-Monnier, 6.  
 Laskowski, Sigismond, La Joliette, 110, rue de Carouge.

- MM. Lendner, Alfred, chemin du Nant, Eaux-Vives.  
 Martin, Alfred, Corraterie, 10.  
 Martin, Ernest, Chambésy.  
 Massol, Léon, rue du Général-Dufour, 15.  
 Mayor, Albert, rue Adhémar-Fabri, 6.  
 Mégevand, Louis, boulevard Carl-Vogt, 91.  
 Meumann, Gottlieb-August, Crêts de Champel, 10.  
 Milhaud, Edgar, rue St-Victor, 8.  
 Montet, Edouard, Quai des Eaux-Vives, 4.  
 Moriaud, Paul, boulevard de la Tour, 4.  
 Muret, Ernest, rue Tœpffer, 19.  
 Naville, Adrien, rue de l'Athénée, 12.  
 Naville, Edouard, Malagny par Versoix.  
 Naville, Ernest, cours des Bastions, 15.  
 Nicole, Jules, chemin de Roches, 9.  
 Oltramare, Hugues, rue de la Corraterie, 11.  
 Oltramare, Paul, avenue des Bosquets, Servette.  
 Partsch, Joseph, Glacis-de-Rive, 21.  
 Pictet, Amé, rue Bellot, 13.  
 Prevost, Jean-Louis, rue Eynard, 6.  
 Redard, Emile, rue des Vollandes, 5.  
 Rehous, Louis, rue Petitot, 15.  
 Reverdin, Jacques-Louis, rue du Rhône, 43.  
 Reverdin, Auguste, rue du Général-Dufour, 15.  
 Revilliod, Léon, rue du Mont-de-Sion, 14.  
 Ritter, Eugène, chemin des Cottages, 3.  
 Roguin, Jules, chemin Dumas, 8, Champel.  
 Rosier, William, Petit-Lancy.  
 Sarasin, Charles, Cité, 22.  
 Saussure, de, Ferdinand, Tertasse, 2.  
 Seitz, Charles, route de Malagnou, 20.  
 Spira, Emile, villa Austria, avenue de l'Ermitage.  
 Strœhlin, Ernest, avenue Marc-Monnier, 27.  
 Tavan, Edouard, Crêts de Champel, 6.  
 Weber, Rodolphe, Asile de Bel-Air, Chêne.  
 Wertheimer, Joseph, rue Neuve-Saint-Léger, 8.  
 Winiarski, Léon, Acacias, 33 bis.  
 Wuarin, Louis, avenue de l'Ermitage.  
 Yung, Emile, boulevard Helvétique, 6.

PRIVAT-DOCENTS

- MM. Aubert, Louis, quai des Eaux-Vives, 12.  
 André, Emile, Délices, 10.  
 Babel, Alexis, Terrassière, 58.  
 Bally, Charles, rue de Candolle, 4.  
 Battelli, Frédéric, rue Eynard, 6.  
 Bernoud, Alphonse, quai des Eaux-Vives, 32.  
 Beuttner, Oscar, place de la Fusterie, 2.

- MM. Borel, Ed., Bel-Air, Chêne.  
Boubier, A.-M., boulevard des Philosophes, 13.  
Bourdillon, Philippe, boulevard des Philosophes, 24.  
Briner, E., quai des Bergues, 11.  
Cantoni, H., boulevard James-Fazy, 14.  
Carl, J., rue de la Servette.  
Chaix, Emile, avenue du Mail, 23.  
Claparède, Edouard, chemin de Champel, 11.  
Collet, W., La Pommière, Chêne.  
Collomb, Auguste, rue du Prieuré, 24.  
Courvoisier, Henri, rue Lévrier, 9.  
Darier, Georges, Promenade St-Antoine, 23.  
Demolis, Louis, rue de Hesse, 4.  
Denso, Paul, Lancy, 95.  
DuBois, Charles, rue St-Léger, 4.  
Dufour, Alfred, avenue de Lancy, 20.  
François, Al., rue de Candolle, 20.  
Gazarian, G., Montreux-Territet.  
Gourfein, David, quai du Mont-Blanc, 17.  
Grintzesco, J., rue Bautte, 9.  
Guder, Ernest, boulevard Helvétique, 15.  
Guerdjikoff, Nicolas, Maternité, rue Prévost-Martin.  
Hochreutiner, G., rue de la Cloche, 8.  
Huguenin, Bélisaire, rue du Port, 11.  
Humbert, Gustave, rue de l'Université, 4.  
Jaumin, Maurice, boulevard du Théâtre, 8.  
Julliard, Charles, rue du Rhône, 42.  
Juvet, Alfred, rue des Pâquis, 10.  
Karmin, Otto, avenue des Arpillières, Grange-Canal.  
Kehrmann, F., Ecole de Chimie.  
König, rue de la Mounaie, 3.  
Kummer, Ernest, chalet Les Arolles, plateau de Champel, 15.  
Ladame, Paul, rond-point de Plainpalais, 5.  
Long, Edouard, rue Constantin, 6.  
Maday, de, André, avenue du Mail, 29.  
Martin, Edouard, route de Malagnou, 1.  
Mercier, Henri, cours de Rive, 20.  
Monnier, Alfred, Ecole d'Horticulture, Châtelaine.  
Moukhtar, Akil, Policlinique.  
Naegeli-Akelblom, rue Topffer, 13.  
Pallard, Jules, rue des Chaudronniers, 10.  
Papadaki, Aristide, Villa Sismondi, Chêne-Bougeries.  
Patton, de, Sophie, boulevard des Philosophes, 17.  
Rabours, de, Frédéric, rue du Rhône, 30.  
Roch, Maurice, rue de la Prairie, 1.  
Rœhrich, Henri, route de Lyon, 45.  
Roget, F.-F., chemin Malombré, 14, Champel.  
Ruel, Charles, place du Lac, 1.  
Saussure, de, René, Chambésy.  
Scheuer, O., avenue de Lancy, 19.

- MM. Schidloff, Arthur, rue Lombard, 4.  
Sechehaye, Albert, chemin des Charmilles, 5.  
Stern, Lina, avenue du Mail, 15.  
Thudichum, Georges, La Châtelaine, Pregny.  
Tissot, Fernand, place du Cirque, 3.  
Veyrassat, Alfred, boulevard Georges-Favon, 19.  
Viret, L., rue J.-Jaquet, 77.  
Vulliéty, Henri, chemin du Colombier, 11.  
Wyss, Adrien, rue de Candolle, 26.  
Zbinden, Louis, rue du Général-Dufour, 13.  
Zbinden, Henri, Mon-Repos, Vevey.

---

### Secrétaire-Caissier de l'Université :

M. Demont, Louis, Université.

*Commis* : M. Demont, Charles, rue St-Victor, 2, Carouge.

Le **Bureau du Secrétaire-Caissier**, dans le bâtiment de l'Université, aux Bastions, est ouvert de 8 heures à midi, et de 2 à 5 heures ; le jeudi de 9 heures à midi seulement.

---

### Concierges :

- M<sup>mes</sup> V<sup>e</sup> Barilliet, Jules, Bâtiment de l'Université.  
V<sup>e</sup> Ramaz, Ecole de Médecine.  
Jaccard, Institut pathologique.  
MM. Gallay, Ecole de chimie.  
Pianca, Policlinique.  
Dovaz, Jean, Morgue judiciaire.